

LEDEVOIR



ÉCONOMIE

La Caisse de dépôt et placement réalise un rendement de 4,2% | **B 7**

ZEITGEIST

Le pays dans le pays. La chronique de Josée Blanchette. **B 10**

CAHIER **2**

CULTURE

Oscar : le palmarès de nos chroniqueurs et de nos lecteurs **B 2**

Au-delà de l'acte de contrition



Exercice inédit et attendu depuis des décennies par des victimes, le sommet de l'Église catholique sur les abus sexuels dont ont été victimes des mineurs s'est ouvert jeudi au Vatican. Donnant le ton à ce sommet, le pape François a demandé aux présidents des conférences épiscopales du monde entier d'adopter « des mesures concrètes et efficaces ». PAGE A 5

VINCENZO PINTO/POOL/AFP

8 millions au bout du crayon

Les architectes du Musée d'art contemporain de Montréal revoient leurs plans pour ramener le projet à l'intérieur du budget de 50 millions

JÉRÔME DELGADO
LE DEVOIR

Le report du chantier du Musée d'art contemporain de Montréal (MAC) n'était pas seulement une question de logistique, mais de finances, a appris *Le Devoir*.

Huit millions de dollars : c'est le montant en trop par rapport au budget initial de cinquante millions de dollars. C'est ce qui oblige les architectes à revoir les plans, afin d'« occasionner des

économies ». Mais le projet dévoilé en avril 2018 resterait le même.

Révéle en décembre par la Société québécoise des infrastructures (SQI), ce dépassement a été jugé inacceptable par tous les partenaires, au premier chef le musée d'État, ainsi que le gouvernement caquiste.

« On fait un exercice de réingénierie du concept pour n'intervenir qu'au niveau de la structure, assure Alexandre Taillefer, président du conseil d'administration du MAC. On aura un musée

très semblable à celui présenté, dit-il. L'extérieur n'est pas modifié. »

Autre conséquence du report, la dernière programmation dans l'actuel MAC s'étalera sur un an, de juin 2019 jusqu'à la fin de l'été 2020. Les expositions ne seront cependant pas dévoilées avant avril.

Questionné sur ce pas en arrière, Alexandre Taillefer soutient que le dépassement budgétaire n'est pas lié à la

VOIR PAGE A 4 : MUSÉE

III AFFAIRE SNC-LAVALIN

Le greffier du Conseil privé défend Trudeau

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA

Michael Wernick a appelé Jody Wilson-Raybould pour lui faire part des inquiétudes de Justin Trudeau quant à l'avenir de SNC-Lavalin, rien d'inapproprié, dit-il

Il est le plus haut fonctionnaire de la hiérarchie fédérale, ne peut, à ce titre, afficher de préférence partisane et a d'ailleurs servi sous Stephen Harper. Or le greffier du Conseil privé, Michael Wernick, se porte avec passion à la défense de Justin Trudeau en soutenant qu'absolument rien d'inapproprié n'a eu lieu relativement à l'affaire SNC-Lavalin. Il estime même que le reportage du *Globe and Mail* à l'origine de cette controverse s'apparente à de « la diffamation » et sape inutilement la confiance de la population envers ses institutions.

« Je suis ici pour vous dire que l'article du *Globe and Mail* contient des erreurs, des spéculations non fondées et que, dans certains cas, il frise la diffamation », a-t-il alors qu'il comparaisait en comité parlementaire, jeudi.

M. Wernick était appelé à indiquer si, comme le quotidien torontois l'a allégué il y a deux semaines, l'ancienne ministre de la Justice Jody Wilson-Raybould a fait l'objet de pressions pour suspendre les accusations criminelles contre le géant québécois de l'ingénierie et plutôt négocier un accord de culpabilité. Sa réponse est catégorique : non.

« Il n'y a eu aucune pression inappropriée exercée sur la ministre à aucun moment », a-t-il lancé aux députés. Il ne nie pas pour autant qu'une pression ait été exercée sur l'ancienne ministre, mais celle-ci ne débordait pas du cadre de ce qui est admissible. « Il y a une pression sur les décideurs pour prendre la bonne décision. »

VOIR PAGE A 2 : SNC-LAVALIN

UN SECRET TROP LOURD.

INDEX

Monde.....A6
Éditorial.....A8
Idées.....A9
Culture.....B1
Économie.....B6
Grille TV.....B2
Avis légaux.....B8
Météo.....B9
Mots croisés.....B9
Sports.....B9
Sudoku.....B9

III LIVRES

Faut-il repenser la tolérance ?

Rien n'interdit de protéger nos mœurs, dit Claude Habib

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
À PARIS
LE DEVOIR

En 1991, Jacques Chirac, alors maire de Paris, avait évoqué « le bruit et les odeurs » que devaient supporter les Français qui habitaient en banlieue dans les HLM. Ces mots désignaient les désagréments qu'étaient censées causer aux autochtones les mœurs différentes de certaines populations immigrantes. Ces propos avaient aussitôt provoqué une indignation générale. À l'époque, Claude Habib travaillait à la

revue *Esprit*. « Au lieu de s'offusquer, on aurait dû prendre en compte les problèmes réels que vivaient les habitants des HLM confrontés à une immigration nouvelle », dit-elle. Presque 30 ans plus tard, les démographes constatent que les Français dits « de souche » ont déserté ces banlieues. Les appels vertueux à la tolérance n'y auront rien fait.

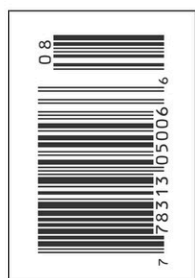
Professeure de littérature, Claude Habib est l'auteure d'un livre sur la galanterie qui a fait époque (*Galanterie française*, Gallimard). Elle récidive avec un petit ouvrage sur la tolérance (*Comment peut-on être tolérant ?* Desclee de Brouwer) qui pourrait lui aussi remuer quelques idées

reçues. L'ouvrage est né des attentats islamistes en France et d'un séminaire avec ses étudiants. Retraçant l'histoire de cette vertu moderne par excellence, la spécialiste du XVIII^e siècle cherche à comprendre combien la tolérance a partie liée avec les mœurs de chaque société et l'aversion que peut provoquer le contact avec l'altérité.

« À partir du moment où, au XVII^e siècle, les sociétés modernes reconnaissent la liberté de conscience et d'expression, il faut tolérer la conviction de l'autre, dit-elle. Or, la tolérance,

VOIR PAGE A 4 : INTOLÉRANCE

Claude Habib
COMMENT PEUT-ON ÊTRE TOLÉRANT ?
Claude Habib



Québec encadrera les frais scolaires

Le ministre de l'Éducation recule sur la promesse caquiste de rendre gratuites les sorties éducatives

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

Les mouchoirs seront gratuits dans les salles de classe. Les calculatrices et les flûtes à bec aussi. Mais les écoles pourront facturer aux parents les cadenas, le transport et la surveillance des enfants le midi, les sorties scolaires et les programmes particuliers, comme le sport-études.

Le ministre Jean-François Roberge a déposé jeudi un projet de loi qui clarifie certains frais pouvant être facturés aux parents, mais il reporte l'adoption d'une série de clarifications par règlement. Il veut se garder le pouvoir de déterminer quel matériel scolaire et quels services seront gratuits ou non et la facture pouvant être imposée aux parents, sous réserve de l'adoption des frais par les conseils d'établissement.

Le gouvernement dit souhaiter l'entrée en vigueur du projet de loi le 1^{er} juillet 2019, à temps pour la rentrée scolaire de l'automne, mais les commissions scolaires estiment que plusieurs précisions viendront trop tard.

« Je me serais attendu à un projet de loi plus précis, qui nous guide davantage, a déclaré Alain Fortier, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ). On ne veut pas lancer de roches au ministre, il essaie d'avancer un peu sur cet enjeu crucial. Mais on est restés sur notre faim. »

Par exemple, le projet de loi indique que les écoles pourront imposer des frais pour le transport des enfants le midi et pour la surveillance des élèves durant l'heure du dîner — Jean-François Roberge s'y opposait lorsqu'il était député de l'opposition —, mais la facture maximale sera précisée par règlement, après l'adoption du projet de loi. « Dans les faits, on a déjà approuvé les tarifs de transport scolaire

du midi pour l'an prochain », explique Alain Fortier.

Corinne Payne, présidente de la Fédération des comités de parents du Québec, souligne elle aussi « qu'il reste beaucoup de choses à préciser ». « Je pense que le ministre a été clair, il veut éviter les flous et les exagérations pour le futur. On aura l'occasion de clarifier ça en commission parlementaire », dit-elle.

Mettre fin au flou

Par exemple, le ministre a indiqué que les sorties scolaires pourront être facturées aux parents. Il s'agit d'un changement de cap: le gouvernement précédent avait décrété que les sorties éducatives — faisant l'objet d'une évaluation en classe — étaient gratuites. « On souhaite que les sorties éducatives restent gratuites », dit Corinne Payne. Le ministre Roberge a rappelé son engagement d'offrir deux sorties scolaires gratuites par année par enfant du primaire et du secondaire.

Ce projet de loi se veut une réponse à l'action collective de parents qui a mené à un règlement à l'amiable de 153 millions de dollars pour des frais perçus en trop par les commissions scolaires. « Le flou nous a coûté très cher, a dit jeudi le ministre Jean-François Roberge. Le flou a nui, je pense, à la clarté, à la confiance des gens envers le système scolaire. Et il va falloir mettre un frein à tout ça. »

Le gouvernement a mené une vaste consultation en ligne à laquelle 33 000 personnes ont pris part. « 60 % des parents qui ont participé à la consultation disent qu'ils sont satisfaits du partage actuel des coûts entre famille et école. Ils ne nous demandent pas de changer du tout au tout la facture. Ils veulent que ça soit plus clair. Ils veulent que ça soit un petit peu plus équitable. Mais ils



ANNICK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Gratuit

Matériel de laboratoire
Matériel d'éducation physique (sauf les vêtements)
Matériel d'arts
Romans
Tablettes électroniques ou ordinateurs portables (si l'école fait le choix de mettre de côté les manuels scolaires papier)
Calculatrice scientifique (si elle est obligatoire dans le cadre d'un cours)
Mouchoirs

Facturé

Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe
Effets scolaires qui ne peuvent être réutilisés
Matériel d'usage personnel (crayons, gommes à effacer et agendas)
Matériel d'organisation personnelle (étuis à crayons, sacs d'école et cadenas)
Programmes particuliers (sports-études, arts-études)
Surveillance du midi au secondaire
Sorties pédagogiques

La Presse canadienne

disent que, grosso modo, la facturation actuelle, ça leur convient », a précisé M. Roberge.

Pouvoirs du ministre

Chose certaine, le ministre se réserve une série de pouvoirs qui seraient accordés par règlement, dont celui de « redéfinir la portée du droit à la gratuité du matériel didactique ». Il pourrait préciser par règlement le matériel qui serait gratuit ou non et « établir des normes relatives aux contributions financières exigées ».

Le ministre pourrait aussi autoriser des contributions financières des parents « pour certains services offerts dans le cadre de projets pédagogiques particuliers et pour certaines activités scolaires ». Il pourrait, de plus, « fixer des normes relatives aux contributions financières exigées en matière de transport des élèves et de services de garde en milieu scolaire ».

Aussi, tous les frais facturés aux parents pour certains services et du matériel (sorties scolaires, cahiers d'exercices scolaires, etc.) et pour la surveillance du midi devraient être approuvés par le conseil d'établissement de chaque école, composé de parents, de membres du personnel et de citoyens.

Protéger la confiance du public en ses institutions

SNC-LAVALIN

SUITE DE LA PAGE A 1

Dans une déclaration envoyée au *Devoir*, le rédacteur en chef du *Globe and Mail*, David Walmsley, écrit que le témoignage « confirme notre reportage [selon lequel] une série de rencontres avec la procureure générale ont eu lieu après que la directrice des poursuites pénales a remis ce qui a été présenté comme une décision finale ».

M. Wernick a offert pour la première fois la chronologie entière des événements. Le 4 septembre, la directrice des poursuites pénales (DPP) décide de ne pas négocier avec SNC-Lavalin. Le 17 septembre, M. Trudeau s'entretient avec M^{me} Wilson-Raybould. Selon le greffier, qui a assisté à cette rencontre, celle-ci portait sur les questions autochtones. La ministre en a profité pour demander si son patron voulait qu'elle donne une directive à la DPP. M. Trudeau a répondu que la décision lui revenait.

M. Wernick a révélé avoir appelé la ministre le 19 décembre pour discuter notamment de SNC-Lavalin. « Je lui ai communiqué que plusieurs de ses collègues et le premier ministre étaient plutôt inquiets de ce qu'ils entendaient et lisaient dans la presse économique à

propos du futur de la compagnie. [...] Je suis absolument convaincu que ces conversations ne débordaient pas du cadre de ce qui est légal et approprié. J'informais la ministre du contexte. Elle a peut-être une autre interprétation de cette conversation, mais c'est au commissaire à l'éthique de trancher [sur la question de savoir quelle interprétation est la bonne]. »

Les députés de l'opposition ont fait valoir que, dans la mesure où le DPP avait décidé le 4 septembre de déposer des accusations contre SNC-Lavalin, toute représentation subséquente auprès de la ministre devenait de la pression induite, car visant à la faire changer d'avis.

M. Wernick estime qu'il n'en est rien. Comme la ministre avait le pouvoir de publier une directive dans la *Gazette du Canada* pour faire changer de cap la DPP, il était tout à fait approprié que les conversations se poursuivent. « La décision n'avait pas été prise, a-t-il soutenu. Elle avait encore le pouvoir selon la loi. »

Assassinat à l'horizon

Le greffier du Conseil privé a nié faire preuve de partisanerie en défendant bec et ongles ce que l'équipe de M. Trudeau a fait dans ce dossier. « Je suis un fonctionnaire de carrière qui a servi



sept premiers ministres [provenant] des deux partis. J'ai été nommé à des postes de sous-ministre par le premier ministre [Jean] Chrétien, le premier ministre [Paul] Martin, le premier ministre [Stephen] Harper et le premier ministre Trudeau. Je suis neutre. »

En tant que grand patron de la fonction publique canadienne, M. Wernick dit être mû par la crainte que cette controverse ébranle la confiance des citoyens envers leurs institutions démocratiques. « Je m'inquiète qu'on se retrouve sur le genre de pente glissante [sur laquelle sont engagés nos

Michael Wernick, greffier du Conseil privé, a nié tout parti pris même s'il s'est employé durant son témoignage à défendre Justin Trudeau et son équipe

ADRIAN WYLD
LA PRESSE
CANADIENNE

voisins] au sud de la frontière. » Le greffier prédit même que, si le discours public demeure aussi vitriolique, cela « pourrait mener à l'assassinat. Je crains que quelqu'un se fasse tirer [dessus] cette année pendant la campagne électorale ».

Les partis d'opposition n'ont pas été rassurés par les propos du greffier, au contraire. « L'histoire ici, c'est que notre ancienne procureure générale a ressenti la pression de prendre une certaine position, analyse le député néodémocrate Murray Rankin. Il dit qu'elle ne peut pas se sentir comme ça. Comme s'il pouvait savoir comment elle se sentait! » Le conservateur Pierre Paul-Hus estime pour sa part que la conversation de M. Wernick avec la ministre le 19 décembre était inappropriée. « Quand on vous dit: "Je vais tenter de te faire comprendre", je pense que c'est une forme d'intimidation. »

Selon M. Rankin, il est évident que M^{me} Wilson-Raybould a perdu son prestigieux poste de ministre de la Justice en janvier parce qu'elle a refusé d'adopter une directive en faveur de SNC-Lavalin. « Elle a été congédiée. » Ce que réfute le greffier. « Le fait est qu'elle s'est fait offrir un autre poste à la table du cabinet, ce qui constitue un privilège que seulement 1 % de 1 % de 1 % des Canadiens ont. »

M^{me} Wilson-Raybould a finalement démissionné en tant que ministre des Anciens combattants la semaine dernière, après que M. Trudeau a laissé entendre que sa présence au cabinet était la preuve qu'elle ne pensait pas avoir subi de pressions inappropriées. Elle doit comparaître en comité mardi.



DOSSIER DU SAMEDI

Repenser la retraite?

Des jeunes rêvent maintenant de retraite à 40 ans, alors que la génération précédente l'espérait à 55 ans. Utopie? Le rapport au travail change, mais le choc de la réalité, lui, risque de rattraper au détour une majorité de Québécois, lourdement endettés.

À LIRE DEMAIN

TEXTES
KARL RETTINO-PARAZELLI
FRANÇOIS DESJARDINS
GÉRARD BÉRUBÉ

PHOTOS
MARIE-FRANCE COALLIER

LEDEVOIR

Jaune, brun, rouge

CHRISTIAN RIOUX



Ils n'étaient pas difficiles à reconnaître. On les voyait venir de loin en un téléphone portable à la main cherchant leur chemin dans la grande ville. Ils étaient par groupes de trois ou quatre comme s'ils devaient se prémunir contre un environnement hostile. Pour certains, on aurait dit que c'était la première fois qu'ils mettaient les pieds à Paris. Nous étions au mois de novembre. La révolte des gilets jaunes battait son plein.

Sur les Champs-Élysées, ils avaient l'air penauds. Comme s'ils n'avaient jamais manifesté de leur vie. Sans slogans, sans pancartes ni service d'ordre, ils erraient sur la plus belle avenue du monde sans savoir où aller. Sans bannière, ils s'étaient rabattus sur celle qui était censée appartenir à tout le monde, même aux plus démunis, le drapeau tricolore. Sans slogans, ils se contentaient de hurler maladroitement « Macron démission ! ». Ils semblaient les premiers étonnés de l'effet que cela créait. Ils sont revenus pendant plusieurs semaines avec toujours la même désorganisation.

Quand on les interrogeait, ils parlaient de fins de mois difficiles. Les mères célibataires racontaient la difficulté d'amener leurs enfants en vacances. Les petits entrepreneurs expliquaient leur peur de l'avenir. Ils n'avaient pas de programme politique hormis la suppression des taxes sur le diesel. Simplement un joyeux ras-le-bol et une colère sourde longtemps contenue.

Soudain, juste avant Noël, on a vu apparaître des cortèges qui marchaient au pas. Ils avaient des pancartes et des bannières. Lorsqu'on leur posait des questions, ils avaient un discours organisé et des mots d'ordre précis. Ils parlaient de la « démocratie participative » et du référendum d'initiative citoyenne (RIC), de l'impôt sur la fortune et même du capitalisme qu'il fallait renverser. En entendant une foule compacte scander en cadence le vieux slogan soixante-huitard « CRS-SS », il a bien fallu se rendre à l'évidence : les gilets jaunes avaient fui la capitale.

Certains traînent encore sur les ronds-points, mais il faut se rendre à l'évidence. Les révoltés de février ne sont plus ceux de novembre. Par le nombre d'abord. Et le soutien dans la population. Ne sont restés que ceux qui avaient des causes à défendre, un programme à faire valoir. Certains égarés du début traînent encore dans les coins, mais ils n'ont plus le mégaphone, aujourd'hui confisqué par des militants professionnels et quelques têtes brûlées qui font les délices des télé et rêvent de cette chose étrange qu'ils nomment la « convergence des luttes ».

1789 se termine par la Terreur et octobre 1917 par un coup d'État. Le destin d'une révolte spontanée, sans leader et inorganisée, c'est d'être récupérée. C'est à ces derniers soubresauts que l'on assiste aujourd'hui. Les gilets jaunes que j'ai interviewés en novembre sont depuis longtemps rentrés chez eux, où ils regardent s'étioler le mouvement sur les chaînes d'information continue. Des chaînes pour qui il ne faudrait surtout pas que le mouvement s'arrête.

• • • • •

Lorsqu'on tire la chasse, il reste forcément quelque chose au fond de la cuvette. Et ce n'est pas le plus beau. Ce n'est donc pas tout à fait un hasard si le philosophe Alain Finkielkraut s'est fait traiter samedi dernier en pleine rue de « sale sioniste ». Filmé en pleine action, l'auteur présumé de ces mots est engagé dans la cause palestinienne et connu pour ses sympathies salafistes. Portant le keffiyeh, il vouait le philosophe aux « enfers » en hurlant : « La France, elle est à nous ! »

Cet homme est le visage du nouvel antisémitisme qui sévit en France. Les « nazillons » qu'évoquait le philosophe Bernard-Henri Lévy ne sont peut-être pas disparus. Mais ils ne tiennent plus le haut du pavé. Ils ont été remplacés par ces groupes islamistes où l'antisémitisme est pathologique et agit souvent sous le couvert de l'antisionisme. Dans les pages de ce journal, il y a un an à peine, le Kabylo-Québécois Karim Akouche avait expliqué comment l'antisémitisme s'enseignait dès l'école primaire dans la plupart des pays du Moyen-Orient et du Maghreb. N'en déplaise à ceux qui rêvent de rééditer le grand combat des années 1930, ce n'est pas l'extrême droite qui fait fuir les Juifs de Seine-Saint-Denis vers d'autres quartiers ou vers Israël. Tout cela dans un pays qui, après avoir été le premier à donner la citoyenneté aux Juifs, s'enorgueillissait d'accueillir la plus grande population juive d'Europe.

Mercrredi sur la place de la République à Paris, les quelques milliers de manifestants rassemblés pour crier leur honte de l'antisémitisme avaient l'air en apesanteur. Comme les premiers gilets jaunes, ils déambulaient sans direction. Comme si, faute de nommer clairement ce nouvel antisémitisme, ils étaient paralysés. De peur de passer pour islamophobes, et d'identifier à tort des musulmans honnêtes, ils étaient sans voix. Perdus dans un monde nouveau que personne ne savait nommer.

Le président Emmanuel Macron a évidemment annoncé une nouvelle loi. Une de plus ! Mais personne ne s'illumine. À commencer par la victime de ces injures qui affirme que « le droit est désarmé » face à un antisémitisme qui opère sous le couvert de l'antiracisme et qui fraye le plus souvent avec la gauche.

C'est déjà beaucoup de le dire.

Les gilets jaunes que j'ai interviewés en novembre sont depuis longtemps rentrés chez eux, où ils regardent s'étioler le mouvement sur les chaînes d'information continue. Des chaînes pour qui il ne faudrait surtout pas que le mouvement s'arrête.



Simon Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration
JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE



Sébastien Proulx, leader de l'opposition libérale
JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le gouvernement accusé d'agir dans la précipitation

L'étude du projet de loi sur l'immigration commence dans le désordre

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le gouvernement se fait reprocher de procéder trop vite avec son projet de loi sur l'immigration, au point où des groupes comme le Barreau et la CSN n'ont pas pu participer à la Commission parlementaire, faute de temps pour se préparer.

Le Barreau du Québec a su mercredi après-midi qu'il était invité à faire une présentation à la commission parlementaire sur le projet de loi 9. Le hic, explique sa porte-parole Martine Meilleur, c'est qu'il devait y faire une présentation dès le lendemain. « Le délai était tellement bref qu'on n'a pas pu l'honorer. »

À la Confédération des syndicats nationaux (CSN), on a décliné l'invitation pour les mêmes raisons. « Depuis le dépôt du projet de loi, nous avons demandé à être entendus en commission parlementaire, sans succès. Puis on nous appelle en milieu d'après-midi mercredi pour aller témoigner le lendemain matin. Il s'agit d'un projet de loi ayant de sérieux impacts pour la société québécoise, on ne peut pas demander aux organisations de préparer un mémoire à la dernière minute », a expliqué par courriel le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Jacques Létourneau.

Selon ce qu'a expliqué le leader du gouvernement, Simon Jolin-Barrette, les deux organismes ont été invités pour combler les cases horaires laissées vacantes par le désistement de Québec International et la Ville de Québec.

Or le leader de l'opposition libérale, Sébastien Proulx, lui reproche de

« presser la note ». Non seulement les groupes manquent de temps pour se préparer, mais les commissions parlementaires ne consultent pas suffisamment de gens, font valoir les libéraux.

Pour le projet de loi 9, par exemple, le PLQ avait réclamé 39 intervenants, alors que Simon Jolin-Barrette se satisfaisait jeudi de deux fois moins d'intervenants.

De l'obstruction

Aux yeux du ministre de l'Immigration, les libéraux tentent « de mettre du sable dans l'engrenage ». Dans le système parlementaire québécois, le gouvernement doit s'entendre avec le leader de l'opposition sur l'horaire des travaux, notamment ceux des commissions qui étudient les projets de loi.

« Ils ralentissent le Parlement, ils ralentissent l'adoption des projets de loi », a déclaré M. Jolin-Barrette. Le leader du gouvernement, n'était pas le seul à tenir ce discours, jeudi. « Il y a un manque de collaboration entre l'opposition officielle et le gouvernement qui fait en sorte que c'est difficile », a fait valoir le co-porte-parole solidaire Gabriel Nadeau-Dubois, avant la période de questions.

L'opposition entre M. Proulx et M. Jolin-Barrette a pris une telle ampleur jeudi après la période de questions que les travaux de deux commissions parlementaires s'en sont trouvés paralysés pendant près de deux heures.

Pendant les travaux en Chambre, M. Proulx a reproché au leader caquiste de tenir un vote sur le principe du projet de loi 1 en même temps qu'une commission parlementaire sur le projet de loi 8 qui mobilisait les mêmes élus. « Ce n'est pas respectueux. [...] Le temps ne presse pas au point de devoir faire ça là. » Pendant ce

temps, la poursuite de la discussion au Salon bleu empêchait les commissions parlementaires de débiter.

Pierre Fortin

L'étude du projet de loi a finalement pu débiter à 15 h avec le passage de l'économiste Pierre Fortin, dont les remarques allaient dans le même sens que le gouvernement à plusieurs égards.

« Ce qui est important, c'est l'adéquation entre les besoins réels de nos entreprises et les demandes qui sont faites », a plaidé l'économiste, qui voit dans le système des déclarations d'intérêts (ARRIMA) un « pas dans la bonne direction ».

M. Fortin a aussi avancé qu'une augmentation trop importante des seuils d'immigration n'était pas une bonne chose en soi et risquait de générer du chômage chez les immigrants et de l'intolérance. Questionné par le ministre Jolin-Barrette sur la décision d'annuler 18 000 dossiers en attente au ministère, l'économiste a répondu sommairement qu'il n'avait pas de problème avec cela.

Le Conseil du patronat a par la suite plaidé pour un système de sélection plus efficace et réclamé qu'on accueille plus de travailleurs manuels. « D'ici 2026, le tiers des emplois [...] nécessiteront peu ou pas de qualifications », a-t-il fait valoir dans son mémoire tout en s'en prenant à l'importance « démesurée » qu'accorde la grille de sélection aux diplômes universitaires. La Commission des partenaires du marché du travail s'est, elle aussi, montrée généralement favorable au projet de loi. La consultation doit poursuivre ses travaux mardi, mercredi et jeudi la semaine prochaine.

Le PLQ se plaint de l'austérité post-électorale

Pierre Arcand veut relever le plafond des contributions aux partis politiques

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Déplorant des finances « serrées », le chef intérimaire du Parti libéral du Québec, Pierre Arcand, invite la classe politique à augmenter le financement des partis politiques. La démocratie l'exige, selon lui.

« Suite à l'élection, on a beaucoup moins de revenus qu'on avait. Et ça, je pense que, pour la démocratie, c'est quelque chose qu'il faut regarder », a-t-il soutenu jeudi.

En 2013, les élus ont fait passer, « dans un grand geste théâtral », la contribution maximale pouvant être

versée par un électeur à un parti politique de 1000 \$ à 100 \$ par année. « Tout le monde a dit — là, on était dans la vertu totale à ce moment-là — [que] c'était limité à 100 \$. Bon, on a tous accepté que ce soit ça », a-t-il rappelé, non sans regrets, à la presse. Des revenus d'appariement de 2,50 \$ pour chaque dollar amassé en contributions auprès des électeurs avaient été prévus dans la loi, mais aucun mécanisme d'indexation. Plus de cinq ans plus tard, M. Arcand propose aux autres formations politiques d'en re-« discuter un moment donné ».

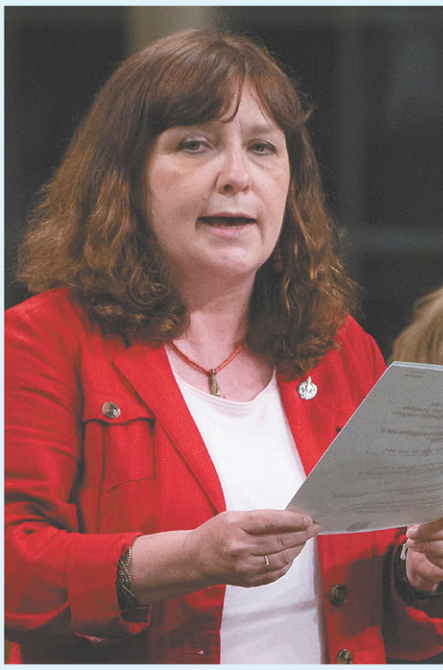
Le chef péquiste, Pascal Bérubé, s'y refuse. « Je n'en suis pas là », a-t-il dit, rappelant que le PQ amasse « le plus de dons populaires et de petits dons ». « On

n'a jamais été un parti qui avait les forces de l'argent, mais on a la force du nombre. [...] On s'organise en conséquence. »

La ministre de la Justice, Sonia LeBel, a aussi dit ne pas appuyer une hausse du don maximal autorisé par électeur. « À coups de 100 piastres, influencer un gouvernement, ça devient beaucoup plus difficile », a fait valoir l'ex-procureur en chef de la commission Charbonneau.

Les électeurs ont imposé, le 1^{er} octobre dernier, l'austérité au PLQ et au PQ. Le financement public des formations politiques étant en partie proportionnel aux suffrages exprimés, chaque vote vaut son pesant d'or — ou plutôt 1,58 \$ par année. L'effondrement du vote libéral (-16,8 %) et péquiste (-8,4 %) se traduit par une baisse du financement public annuel de 1 535 000 \$ au PLQ et de 754 000 \$ au PQ. « Je ne peux pas me réjouir de ça », a dit M. Arcand. « On doit se redéfinir non seulement sur le plan politique, mais également sur le plan de l'organisation », a-t-il ajouté.

Le PLQ et le PQ devront tous deux englober, au cours des quatre prochaines années, des sommes importantes dans l'organisation d'une course à la chefferie, puis de la campagne électorale 2022. « On doit faire de plus en plus d'animation », a fait remarquer le chef intérimaire libéral.



Marjolaine Boutin-Sweet
ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Deux autres députées du NPD annoncent leur départ

OTTAWA — Deux députées québécoises s'ajoutent à la liste de néodémocrates qui ne brigueront pas de nouveau mandat aux élections d'octobre prochain. Anne Quach (Salaberry-Suroît) et Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga) ont toutes deux annoncé jeudi qu'elles quitteraient la scène politique fédérale au terme de leur mandat. M^{me} Quach explique vouloir passer plus de temps avec sa famille, elle qui attend un second enfant. M^{me} Boutin-Sweet affirme vouloir prendre sa retraite, à 64 ans. Elles s'ajoutent aux neuf autres députés qui ont quitté le NPD ces derniers mois. Quatre autres sont en réflexion : les Québécois Christine Moore et Pierre Nantel — ce dernier n'exclut pas de se présenter pour le Bloc québécois —, et Nathan Cullen et Murray Rankin de la Colombie-Britannique.

Le Devoir

L'Insectarium fermé jusqu'à l'été 2021

L'Insectarium de Montréal fermera ses portes le 11 mars prochain pour permettre la réalisation d'importants travaux qui s'échelonnent sur deux ans. Baptisé « Métamorphose », le projet de transformation permettra d'agrandir la superficie du musée de 68 %. Espace pour la vie promet qu'à compter de l'été 2021, les visiteurs pourront vivre une expérience immersive inédite dans différents lieux comme des galeries souterraines et un vivarium géant. Le coût du projet, initialement fixé à 28,8 millions, s'élèvera à 36,4 millions. Le concept élaboré par un consortium formé notamment des firmes Kuehn Malvezzi, Pelletier De Fontenay et Jodoin Lamarre Pratte architectes a remporté un prix d'architecture en décembre dernier.

Le Devoir

Procès Cadotte : le jury poursuit ses délibérations

Le jury ne s'est pas entendu sur le sort de Michel Cadotte, accusé d'avoir étouffé son épouse atteinte de la maladie d'Alzheimer, au terme de sa première journée de délibérations. Les douze jurés se sont manifestés une fois en matinée jeudi pour s'informer des procédures de récolte de témoignages. La question au cœur de leurs discussions est de savoir si M. Cadotte avait l'intention requise pour commettre le meurtre de son épouse. Après neuf ans comme aidant naturel de sa femme, M. Cadotte souffrait d'une dépression majeure, soutient la défense, qui demande une accusation réduite d'homicide involontaire. Quant à la Couronne, elle soutient que M. Cadotte était conscient du geste qu'il posait et n'était pas dépressif. Elle réclame un verdict de culpabilité de meurtre au deuxième degré.

Le Devoir

Plus question de démolir la structure de béton

MUSÉE

SUITE DE LA PAGE A 1

proposition de Saucier + Perrotte, la firme lauréate du concours. « Les 8 millions contiennent des coûts afférents réels, comme les coûts de financement, mais aussi des coûts estimés, puisqu'aucun appel d'offres n'a encore été lancé. Les 8 millions incluent des sommes importantes que nous sommes en train de circonscrire. »

« On ne nous demande pas de couper 8 millions. Ce que nous devons faire, c'est occasionner des économies. Ça se chiffre, on le chiffre bientôt », commente pour sa part l'architecte Gilles Saucier.

Le budget est divisé presque à parts égales entre les coûts de financement et les coûts de construction. Ces derniers, liés au projet architectural, incluent les plans et devis, les honoraires et les dépenses concernant le chantier. Évalués d'abord à 22 millions de dollars, ils atteignent aujourd'hui 24 millions de dollars, soit un dépassement minime, selon Alexandre Taillefer.

Les coûts de financement, ou de « mise en œuvre », incluent les taxes ou les frais relatifs à la gestion du projet, par exemple, mais aussi, dans le cas du musée du centre-ville, des dépenses reliées à l'entreposage des œuvres, au démantèlement et au « MAC temporaire » — le plan d'exposer ailleurs pendant le chantier.

Sauver le béton

Gilles Saucier avoue n'avoir aucun contrôle sur les coûts dits de financement. Mais il reconnaît que repenser le projet aura un impact sur l'ensemble du budget, dont les postes « qui sont en dehors de l'architecture ».

Comment construire autrement ? C'est la question qui s'est imposée à l'architecte lorsque le dépassement budgétaire lui a été révélé. Gilles Saucier soutient avoir passé les Fêtes à mijoter sa solution. Et être parvenu au même projet, amélioré. « C'est comme donner plus de temps à un réalisateur pour refaire le montage d'un film », dit-il.

La principale modification, plus cohérente, estime-t-il, avec le développe-



ment durable, concerne la structure actuelle en béton. Plutôt que de démolir murs, colonnes et toits, l'architecte les conserve pour « mieux mettre en valeur le lieu ».

« On allait démolir la totalité de la structure. On ne la démolit plus. On sauve dans le béton, dans l'infrastructure, sur la démolition. Ce sont des économies directes », fait-il noter.

Aussi, ajoute-t-il, ce choix de préserver le béton a un impact sur le chantier. « La manière dont on fait le projet raccourcit le temps de construction. Si on réduit de six mois le temps de construction, ce sont six mois de grues [en moins], de structures, de conteneurs », commente le lauréat, avec son part-

naire André Perrotte, de la médaille d'or 2018 de l'Institut royal d'architecture du Canada.

Échéancier indéterminé

Le chantier ne commencera qu'après l'été 2020, mais Alexandre Taillefer promet que le MAC renouvelé ouvrira en septembre 2022. Le calendrier des étapes demeure pour le moment nébuleux, Gilles Saucier admettant même ne pas « avoir reçu des délais précis » pour livrer ses plans.

À la SQJ, on confirme que tous les efforts visent actuellement « à optimiser la réalisation du projet, tant sur le plan conceptuel que sur le plan des conditions de mise en œuvre du chantier,

Le calendrier des étapes demeure pour le moment nébuleux, l'architecte Gilles Saucier admettant même ne pas « avoir reçu des délais précis » pour livrer ses plans.

VALÉRIAN MAZATAUD
LE DEVOIR

On ne la démolit plus. On sauve dans le béton, dans l'infrastructure, sur la démolition. Ce sont des économies directes.

GILLES SAUCIER



afin de respecter le budget autorisé ». « L'échéancier, selon Martin Roy, de la Direction des communications, sera ajusté au terme de cet exercice. »

Le cabinet de la ministre de la Culture, Nathalie Roy, a pris acte du dépassement de coûts « considérable », mais ne remet pas en question le projet. « Bien qu'elle ait des répercussions sur le début des travaux et les délais, la décision de la part du MAC de suspendre la mise en œuvre du projet de transformation constitue un geste responsable et démontre le souci d'une gestion rigoureuse des fonds publics. C'était la meilleure décision à prendre », dit Brigitte Roussy, l'attachée politique de la ministre Roy.

Alexandre Taillefer assure que le changement de gouvernement n'y est pour rien dans la mise en arrêt du projet de construction. Ses occupations pendant les dernières élections — il a dirigé la campagne du Parti libéral — ne nuisent pas à ses relations avec le gouvernement. C'est lui qui a décidé de stopper le processus, après avoir vu les chiffres. Il est convaincu que le projet de 2018 sera bel et bien réalisé.

« Il se peut que la configuration des salles d'exposition [change], concède-t-il. Ce qui est important, c'est de maintenir nos objectifs, soit doubler les espaces d'exposition, augmenter ceux de l'éducation de 50 % et améliorer l'accès. »

S'illusionner sur la plasticité des mœurs

TOLÉRANCE

SUITE DE LA PAGE A 1

ce n'est pas de tolérer ma belle-sœur, disait l'écrivain Pierre Pachet, c'est de tolérer quelqu'un dont on pensait à l'époque qu'il était damné. Il faudra donc mettre un bémol à nos convictions et avoir une sorte d'élasticité mentale par rapport à ce que l'on croit. »

Tolérer l'intolérance ?

Plus tard, on considérera même que, pour ne pas devenir un dogme, une conviction se devra d'être exposée au débat. Selon Habib, le philosophe Pierre Bayle (*De la tolérance*, Presse Pocket) sera un des piliers de cette transformation. Non seulement John Locke l'aurait lu avant d'écrire sa *Lettre sur la tolérance*, mais Bayle sera le premier à tolérer les athées, contrairement à Locke et à Voltaire.

« Les catholiques seront évidemment exclus de cette tolérance, rappelle Claude Habib, parce qu'à l'époque

l'Église, comme l'islam actuellement, n'acceptait pas l'apostasie. À partir du moment où vous êtes en face d'intolérants, vous ne pouvez pas tolérer les intolérants à moins de vous étrangler vous-même. »

La force de la réflexion de Claude Habib, c'est de repenser la tolérance, qu'elle qualifie de « vertu minimale », dans le contexte des mœurs de chaque pays tant il est vrai que le droit et l'économie ne suffisent pas à faire nation. Car la tolérance ne concerne pas que les choses d'« en haut », mais aussi celles d'« en bas ». Cela va de la révolte qui provoque dans certains pays celui qui mange avec sa main gauche à celle qui suscite ailleurs celui qui crache par terre.

« Dans tous ces cas, la tolérance nous enjoint de retenir nos pulsions et même de les dissimuler », dit Claude Habib. Mais jusqu'où ? Les peuples ont-ils le droit de protéger leurs mœurs ? Et si oui, lesquelles ?

L'agrégée de littérature rappelle qu'en Iran, les hôtesses d'Air France avaient été les seules à réclamer de ne pas por-

ter le voile tant il suscitait leur aversion. « En France, il y a un attachement à un certain rapport de jeu entre les hommes et les femmes. La tentation qu'elles suscitent est un bien et même un charme de l'existence alors que dans l'islam, la femme est seule responsable de faire cesser ce désir en se dissimulant. Ce sont des systèmes antagoniques. »

Les Français auraient donc raison de défendre leur conception de la séduction et de critiquer le voile. Le droit de le porter ne devrait pas non plus imposer le silence à son égard, dit-elle.

« Au début du siècle dernier, les républicains ne se gênaient pas pour peindre les religieux en « corbeaux » et à se moquer de leur prétendue chasteté. La loi est une chose, mais l'opinion est libre et on a le droit d'exprimer sa réprobation, sans insulter les gens évidemment. Fermer le couvercle en interdisant la critique ne peut que faire monter des haines qui pourront exploser à tout moment. »

Cette question est largement incomprise dans le monde anglo-saxon, qui

Les mœurs touchent à quelque chose de profond. Cette identité n'est pas intangible, mais elle est profonde et beaucoup plus ancrée qu'on ne le croit.

CLAUDE HABIB



aime bien s'en prendre à la France, estime Habib. « L'Amérique ne demande pas à la France d'être ouverte, puisqu'elle l'est, écrit-elle. Elle exige qu'elle le soit de la même manière qu'elle. »

Le narcissisme moderne

Pour cette disciple du philosophe Claude Lefort, nos sociétés s'illusionnent beaucoup sur la plasticité des mœurs. « Les sociétés modernes ont l'illusion de pouvoir vivre sans mœurs. Mais on ne change pas les mœurs avec des lois. Certes, elles sont malléables. Les mœurs touchent à quelque chose de profond. Cette identité n'est pas intangible, mais elle est profonde et beaucoup plus ancrée qu'on ne le croit. »

C'est pourquoi Claude Habib croit au rôle protecteur des frontières, « pour autant qu'on n'en fasse pas des murs à la Trump ». De l'interdiction de l'inceste aux rites de la séduction, il n'y a pas de communauté humaine sans la reconnaissance de certains codes de comportement, dit-elle.

« Le narcissisme moderne se croit au-dessus de toutes les sociétés qui l'ont précédé et qui pensaient qu'il y avait des codes moraux. Le point de vue selon lequel nous pourrions nous passer de toute morale, sauf celle qui serait justifiée par la logique, me paraît stupide et surtout complètement destructeur. »

III RELIGION

Le pape François réclame « des mesures concrètes »

Le sommet sur les abus sexuels commis sur des enfants s'est ouvert jeudi au Vatican

MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Exercice inédit et attendu depuis des décennies par des victimes, le sommet de l'Église catholique sur les abus sexuels commis sur des mineurs s'est ouvert jeudi au Vatican. Donnant le ton à ce sommet, le pape François a demandé aux présidents des conférences épiscopales du monde entier d'aller au-delà « des condamnations simples et évidentes » et d'adopter « des mesures concrètes et efficaces ».

Devant un parterre de 190 participants, réunis dans la salle du Synode au Vatican, le souverain pontife a martelé qu'« il faut du concret » pour répondre au « cri des petits qui demandent justice ».

En préambule aux discussions, un enregistrement de cinq témoignages poignants a été diffusé devant l'assemblée, silencieuse et émue.

Un homme chilien, accusé de menaces lorsqu'il a révélé son cas à la hiérarchie de l'Église, demande aux « assassins de la foi » d'éradiquer « tout le cancer ». Une Africaine raconte l'horreur de relations sexuelles à partir de l'adolescence avec un prêtre dont elle dépendait financièrement dans son village et qui l'a obligée à avorter à trois reprises.

Un fléau planétaire

Le père Hans Zollner, président du Centre de protection des mineurs de l'Université grégorienne, a estimé que ces voix de tous les continents permettaient d'établir clairement que « ce n'est pas juste un problème nord-américain et européen ».

Avant son départ pour le Vatican, M^{re} Lionel Gendron, président de la



Conférence des évêques catholiques du Canada et seul représentant canadien au sommet, soulignait au *Devoir* que « le pape veut faire prendre conscience à tous les évêques de toutes les régions du monde de la gravité du problème et de l'urgence d'arriver à une solution ».

Depuis une trentaine d'années, des scandales impliquant des milliers de victimes ont éclot au Canada, aux États-Unis, en Australie, en Allemagne, en Irlande, au Chili, entre autres. Mais aucun pays asiatique ou africain n'a encore été touché par cette vague de dénonciation.

La mission du sommet, qui se poursuit jusqu'à dimanche, est donc également pédagogique. L'expert juridique du Vatican sur le problème de la pédophilie, l'archevêque maltais Charles Scicluna, a d'ailleurs donné jeudi un bref cours de droit aux évêques, leur rappelant la nécessité que « chaque allégation fasse l'objet d'une enquête ».

21 points

Par-delà cette prise de conscience, et pour parvenir à ces « mesures concrètes », un document répertoriant 21 points de réflexion a été présenté par

Un document répertoriant 21 points de réflexion a été présenté jeudi par le pape à l'assemblée composée de hauts dirigeants de l'Église catholique.

VINCENZO PINTO
POOL / ASSOCIATED PRESS

le pape à l'assemblée, constituée des présidents des conférences épiscopales de toute la planète, des chefs des Églises orientales, ainsi que des représentants de congrégations religieuses et de la Curie romaine.

La mise en place de protocoles clairs pour gérer les cas d'abus, le recours aux autorités civiles dans de tels cas, l'établissement de structures de soutien aux victimes et l'évaluation psychologique des séminaristes font partie des points soumis à la discussion.

La demande répétée des victimes pour que soient renvoyés à l'état laïque les prêtres ayant commis des abus ainsi que les évêques les ayant protégés n'y figure pas. Il est plutôt proposé qu'ils « abandonnent le ministère public », ce qui signifie qu'ils ne pourraient plus célébrer la messe en public.

Manque de mordant

Marie-Andrée Roy, professeure au Département de sciences des religions de l'UQAM, voit d'un bon œil l'intention d'établir des procédures claires à la grandeur de l'Église pour gérer les cas d'agressions sexuelles sur des mineurs. « Ça va permettre une action unifiée. La reconnaissance de la gravité des abus sexuels n'existe pas dans tous les pays », pointe-t-elle.

M^{me} Roy déplore toutefois le manque de mordant des propositions soumises. Rien n'est dit sur le délai de prescription, souligne-t-elle, et pourtant « les victimes attendent depuis longtemps que le Vatican bouge sur cette question ».

Aucune mesure ne prévoit non plus d'ouvrir les archives du Vatican, qui contiendraient de précieuses informations sur les abus. Il est plutôt mentionné qu'« il faut éviter la publication de listes des personnes accusées, même par les diocèses, avant l'enquête préalable et la condamnation définitive ». Une proposition qui pourrait signifier que l'identité de prêtres abuseurs n'ayant jamais été poursuivis en justice, ou encore de prêtres jugés à l'intérieur de l'Église mais « sous la règle du secret absolu », ne serait pas dévoilée, estime M^{me} Roy.

Silence complet également sur la question du célibat obligatoire des prêtres et sur le rôle quasi sacré conféré aux prêtres. « Ils incarnent la figure du Christ », rappelle M^{me} Roy, ce qui n'est pas le cas, par exemple, chez les protestants.

Avec l'Agence France-Presse

Montréal investira 75 millions dans ses parcs et ses berges

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Montréal a confirmé jeudi son intention d'investir 75 millions de dollars sur trois ans pour l'achat de terrains riverains et pour la réfection et le verdissement de parcs locaux.

Ces sommes avaient été inscrites dans le Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 déposé l'automne dernier.

Le montant de 18 millions du Plan de l'eau servira à la renaturalisation et à la stabilisation des berges dans 11 arrondissements. « Dans certains endroits, il peut y avoir de l'érosion qui va jusqu'à cinq mètres par année », a indiqué Valérie Plante jeudi.

Montréal pourrait aussi procéder à l'achat de terrains en rive et en convoiter plusieurs, notamment le long de la rivière des Prairies. « On veut pouvoir offrir à la population un accès aux rives en continu », a dit M^{me} Plante.

La mairesse et le responsable des grands parcs au comité exécutif, Luc Ferrandez, n'ont pas voulu nommer de sites précis, mais ils ont rappelé que les terrains de plusieurs congrégations religieuses pourraient devenir disponibles dans un avenir plus ou moins rapproché.

Valérie Plante a d'ailleurs signalé que la Ville s'appropriait à faire de l'acquisition d'un terrain de la congrégation des Frères Saint-Gabriel du Canada, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Une promesse de vente a été signée en juin 2017 et la transaction devrait se conclure en mars prochain. Ce projet pourra bénéficier du programme du Plan de l'eau, a dit la mairesse.

Le projet de bain portuaire dans le Vieux-Montréal, qui tarde à se réaliser, ne pourra se qualifier pour ce programme. Valérie Plante assure toutefois qu'il « est toujours dans les cartons », mais qu'il présente des « défis techniques ».

Des parcs à rafraîchir

L'autre programme vise la réfection et le verdissement des parcs locaux qui

Déneigement : Montréal sert de punching bag, selon la mairesse

Visée par des critiques sur les réseaux sociaux concernant les problèmes de déneigement, la mairesse Valérie Plante considère que Montréal sert de « punching bag » pour l'ensemble de la région métropolitaine. « J'étais avec les maires de la couronne sud et nord la semaine dernière et, un peu à la blague, ils disaient : « Heureusement qu'il y a Montréal qui est le paratonnerre de toutes les critiques », a-t-elle expliqué jeudi.

Montréal reçoit plus d'attention médiatique que les villes de banlieue, a-t-elle signalé : « Je pense qu'on sert un peu de punching bag pour l'entièreté des pratiques de déneigement ».

Aux dires de la mairesse, les élus des banlieues reçoivent aussi leur lot de critiques provenant de citoyens frustrés par l'hiver. La Ville de Montréal a lancé jeudi soir sa cinquième opération de chargement de l'hiver. Depuis le début du mois de janvier, la métropole a reçu 191 centimètres de neige ainsi que 163 millimètres de pluie.

sont au nombre de 1300 à Montréal. Il sera doté d'un budget de 57 millions, ce qui correspond à une moyenne de 1 million de dollars par parc par arrondissement pour une période de 3 ans.

Ces sommes pourront être utilisées par les arrondissements pour l'aménagement de sentiers, la rénovation de chalets de parcs ou l'acquisition d'espaces verts. Les arrondissements seront donc invités à soumettre des projets d'ici le 31 mars.

BANQ GRANDE BIBLIOTHÈQUE ESPACE JEUNES



La Semaine de relâche à la Grande Bibliothèque

Du 2 au 10 mars

Concert, bricolage, lecture, cinéma ou tournoi de jeux vidéo... c'est à la Grande Bibliothèque que ça se passe !

Activités gratuites !

Programmation détaillée à banq.qc.ca



Bibliothèque et Archives nationales Québec

Q&R Nicola Sturgeon : « L'Écosse deviendra un pays indépendant »

La première ministre d'Écosse démonte la stratégie et les résultats de la négociation du Brexit menée par Theresa May

PROPOS RECUEILLIS PAR MARIE CHARREL ET PHILIPPE RICARD
LE MONDE

Nicola Sturgeon, 48 ans, est première ministre de l'Écosse depuis novembre 2014. Elle a pris le pouvoir au lendemain de l'échec d'un référendum d'autodétermination sur l'indépendance, prônée par le Parti national écossais (SNP), qu'elle dirige. Elle était en visite à Paris, lundi 18 et mardi 19 février pour, entre autres, inaugurer une représentation de son gouvernement destinée à conforter les liens avec la France dans la perspective du Brexit.

Le « no deal » vous semble-t-il, aujourd'hui, le scénario le plus probable pour le Brexit ?

Oui, si rien ne change. Mais nous espérons que les positions de Theresa May évolueront, ou que le Parlement britannique la contraindra à le faire au cours des trois semaines à venir.

M^{me} May joue sur la peur d'un « no deal » — une sortie sans accord — pour faire ratifier l'accord négocié avec l'Union européenne (UE). Qu'en pensez-vous ?

La stratégie de M^{me} May a été profondément biaisée dès le début du processus de négociation. Le gouvernement et le Parlement de Westminster ont pris la décision d'activer l'article 50 sur la sortie avant d'avoir décidé ce qu'ils voulaient pour le Brexit ou pour la prochaine relation avec l'Union européenne. Ils ont par ailleurs contraint leurs propres marges de manoeuvre en fixant des lignes rouges, au sujet de la fin de la liberté de circulation ou de l'indépendance de la politique commerciale, qui ont rendu très difficile la possibilité d'une solution raisonnable. Le Brexit n'est pas une bonne idée. Et la façon dont les négociations se sont déroulées, avec cette mauvaise approche, a rendu son issue encore pire.

Attendre le dernier moment pour faire voter l'accord, est-ce la bonne stratégie ?

C'est beaucoup dire de considérer qu'il s'agit d'une stratégie. C'est plutôt un acte de désespoir. La première ministre est venue à bout de toutes les options. Je reconnais que d'un point de vue européen, c'est le meilleur accord qu'on pouvait espérer, étant donné les lignes rouges connues. Mais cela reste un très mauvais accord pour

le Royaume-Uni.

M^{me} May a vu son accord rejeté et, au lieu de changer son approche, elle a décidé de jouer la montre, dans l'espoir que les gens paniquent à mesure qu'augmente la probabilité d'un « no deal ». C'est une stratégie à haut risque qui n'a aucune garantie de succès. Et même si elle réussit, cette solution va exclure le Royaume-Uni de l'UE, du marché unique, de l'union douanière, mais ne donne aucune clarté sur la relation future.

Que feriez-vous à la place de M^{me} May pour faire ratifier cet accord de sortie ?

Je ne soutiens pas son texte. Comme le temps s'écoule vite maintenant, elle devrait demander une extension de l'article 50, pour exclure toute perspective d'une sortie du Royaume-Uni sans accord, ce qui serait catastrophique...

Un report du Brexit pendant combien de temps ?

À voir. Cela voudrait probablement dire plus de trois mois de sursis. Dans mon esprit, ce report doit nous donner le temps de permettre un nouveau référendum, afin que les électeurs reconsidèrent le Brexit, étant donné qu'ils ont maintenant beaucoup plus d'informations que ce qu'ils avaient lors du premier vote. C'est ce que je privilégierais.

Quoi qu'il arrive, ce délai doit aussi permettre d'aller vers une nouvelle négociation, qui doit mener vers une relation beaucoup plus proche avec l'UE en cas de sortie. Si nous quittons l'UE, ce à quoi je suis opposée, le Royaume-Uni devrait rester dans le marché intérieur et l'union douanière. Cela changerait l'approche prise par le gouvernement.

Si l'accord actuel devait être ratifié, demanderiez-vous un nouveau référendum sur l'indépendance de l'Écosse ?

Il y aura un autre référendum d'indépendance. La question est de savoir quand, et je ne vais pas y répondre tout de suite. Nous devons attendre de voir quel sera le calendrier, en fonction des scénarios encore possibles : une sortie avec un accord, une sortie sans accord, ou pas de sortie du tout. Nous n'aurons pas toute la clarté, mais un peu plus de précisions sur la voie prise par le Royaume-Uni. Je crois que l'Écosse deviendra un pays indépendant. Les dernières années ont confirmé nos arguments en vue de l'indépendance.

Avec le Brexit, pour lequel nous n'avons pas voté, nous payons le prix de notre absence d'indépendance.



« Avec le Brexit, pour lequel nous n'avons pas voté, nous payons le prix de notre absence d'indépendance », croit Nicola Sturgeon.
OLI SCARFF AGENCY
FRANCE-PRESSE

Que pensez-vous du filet de sécurité irlandais, dit « backstop », prévu dans l'accord avec l'UE pour éviter le retour d'une frontière dure entre les deux Irlandes ?

Tout d'abord, ce filet de sécurité est un enjeu majeur. La paix est très importante en Irlande. Pour des raisons historiques, l'idée d'un retour de la frontière n'y est vraiment pas bienvenue. Mais vous devez comprendre pourquoi le filet de sécurité est nécessaire : il est seulement car le Royaume-Uni veut quitter le marché intérieur et l'union douanière européenne. Si le gouvernement suivait une approche différente sur ces deux sujets, la question irlandaise n'aurait pas la résonance qu'elle a aujourd'hui.

Le filet de sécurité prévu par l'accord à ce stade sur la table donnerait à l'Irlande du Nord un statut particulier, différent de celui de l'Écosse, du Pays de Galles ou de l'Angleterre. Et cela me préoccupe naturellement en tant que première ministre de l'Écosse. Car l'Écosse et l'Irlande du Nord seront occasionnellement en compétition pour attirer les investissements. À l'avenir, si l'Irlande du Nord a une relation plus étroite avec le marché unique que l'Écosse, cela représentera un désavantage pour nous. Si l'ensemble du Royaume-Uni restait dans le marché unique et l'union douanière, cela ne serait pas le cas...

Estimez-vous que l'UE s'est parfois montrée arrogante durant les négociations ?

Il y a beaucoup de domaines où l'on peut critiquer l'UE — même si je suis une européenne —, mais il serait injuste de la critiquer pour l'état de désordre dans lequel le Royaume-Uni se trouve aujourd'hui. Celui-ci est le résultat de la façon dont le gouvernement britannique a géré, ou pas géré, le processus. L'UE s'est montrée raisonnable et patiente. Elle est allée aussi loin que possible pour obtenir un accord convenable.

Sept députés britanniques viennent de quitter le Parti travailliste pour dénoncer les ambiguïtés de Jeremy Corbyn sur le Brexit. D'autres pourraient-ils suivre ?

Il est probable que d'autres députés du Labour quittent leur camp pour rejoindre ce nouveau groupe dans les prochains mois ou semaines. Beaucoup regrettent que Jeremy Corbyn ne s'engage pas fermement pour l'organisation d'un nouveau référendum.

Il n'est pas impossible que quelques-uns en fassent de même. Au sein du parti, les pro-européens ne soutiennent

pas l'approche de Theresa May, mais si celle-ci changeait de stratégie, ce serait les partisans d'un Brexit dur qui, cette fois, seraient mécontents. Les conservateurs sont exposés au risque de division.

Quelles sont vos inquiétudes sur le plan économique ?

La première est qu'en cas de « no deal », le Royaume-Uni, dont l'Écosse, devienne moins attractif pour les investissements étrangers. Beaucoup d'entreprises non européennes qui ont investi en Écosse l'ont fait parce que cela leur ouvre l'accès au marché unique européen. Si nous perdons cet atout, certaines pourraient décider de partir. Pour le moment, nous n'avons pas vu de départs massifs, mais il est certain que le Brexit sera déterminant dans les décisions à venir concernant les localisations d'usines.

La deuxième inquiétude concerne la main-d'œuvre. La démographie écossaise nous impose de continuer à attirer des travailleurs étrangers. Si la liberté de circulation est suspendue, cela deviendra très difficile, à court comme à long terme. Notre taux de chômage, à 3,5 %, est déjà à un bas historique, si bien que certaines entreprises éprouvent déjà des difficultés de recrutement.

Comment vous préparez-vous au scénario d'un « no deal » ?

Nous consacrons beaucoup de ressources et de temps pour faire face à ce qui, nous l'espérons, ne se produira pas. Même si mon gouvernement n'est pas chargé de l'ensemble des aspects, notre comité gouvernemental de résilience, d'habitude sollicité pour gérer les tempêtes ou les attaques terroristes, se réunit toutes les semaines afin de passer en revue les aspects pratiques d'un Brexit sans accord et d'en limiter les conséquences. À l'exemple de l'approvisionnement en médicaments et en nourriture.

Des importations plus compliquées auraient une incidence sur les prix ou le choix de certains produits. L'alimentation est également un secteur important de notre économie, notamment avec le saumon. Si nos producteurs doivent attendre pour exporter, les implications seraient majeures.

La mise en examen d'Alex Salmond, ancien chef du SNP, pour tentative de viol, risque-t-elle d'affaiblir votre parti ?

Je ne crois pas. Je ne peux pas commenter le sujet, car une procédure pénale est en cours.

BON VOYAGE



POUR ANNONCER DANS CE REGROUPEMENT
APPELEZ AU 514 985-3399

DÉJÀ 24 ANS !

Voyages Simone Brouty
1 800 650-0424 www.voyagesbrouty.com
Pour des voyages pas comme les autres
Des voyages d'exceptions : Culture, Histoire & Petits Groupes

PAS DE MAUVAISES SURPRISES !

Des voyages d'exceptions axés sur la Culture et l'Histoire et créés par M^{me} Stéphanie-Anne Ruatta, docteure en lettre classique et spécialiste en histoire ancienne.

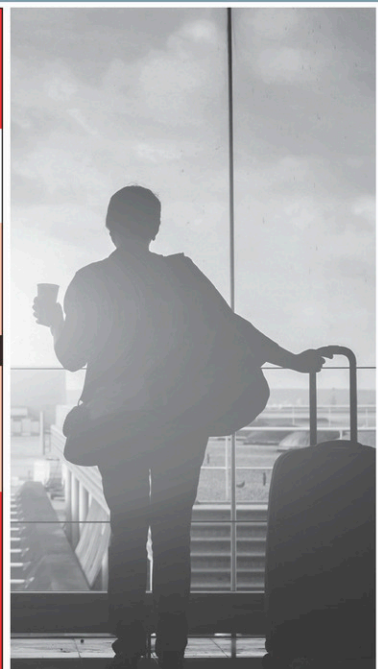
**PRÉSENTATIONS CONFÉRENCES
DIMANCHE 10 FÉVRIER**

Hôtel Ruby Foo's 7655 Boulevard Décarie

Salle 1	Salle 2
10H00 Europe Centrale - 24jrs	10h00 Espagne & Portugal - 25jrs
11h00 Argentine, Patagonie - 20jrs	11h00 Trésors de Grèce - 20jrs
12h30 Perles des Balkans - 20jrs	12h30 Angleterre Ecosse Irlande - 23jrs
13h30 Égypte Pharaonique - 19jrs	13h30 Russie & villes d'arts - 21jrs

Les Trésors de la Grèce - 20 jrs
Départ 8 mai au 27 mai 6 places
Circuit terrestre, Croisière & séjours Iles Ioniennes
Thessalonique 2jrs, Vergina, Météores, Képhalonie Croisière 5 jrs, Athènes 3jrs, 39 repas, visites incluses

Magistrale Russie - 21jrs et ses villes d'arts
Départ 8 mai au 28 mai 4 places
Moscou 5jrs, Anneau d'Or 5jrs, St-Petersbourg 4jrs, Tous les repas (60 au total), Croisière 6jrs, toutes les entrées et visites incluses, Vol Air France



Bangladesh: 70 morts dans un immense incendie



Au moins 70 personnes ont péri au Bangladesh dans un gigantesque incendie qui a ravagé mercredi soir des immeubles d'habitation dans le quartier de Chawkbazar, l'un des plus anciens et des plus densément peuplés de la capitale, Dacca. D'après les pompiers, le feu pourrait être parti d'une bonbonne de gaz dans un immeuble avant de s'étendre en un clin d'œil aux bâtiments adjacents au contact de stocks de substances chimiques. Ces dernières, destinées à la fabrication de produits domestiques comme des déodorants, étaient illégalement entreposées au milieu d'appartements habités. « Les explosions étaient si fortes que c'était comme une guerre. Les barils chimiques explosaient dans les étages supérieurs et des boules de feu tombaient dans les rues », a raconté Haji Mohammad Salahuddin, un habitant du voisinage, grièvement blessé. Les incendies et effondrements de bâtiments sont fréquents au Bangladesh, pays pauvre d'Asie du Sud, notamment au sein de son importante industrie textile, en raison du non-respect fréquent des mesures et normes de sécurité.

MUNIR UZ ZAMAN AGENCE FRANCE-PRESSE

III VENEZUELA

Maduro et Guaidó placent leurs pions

Le premier a fermé la frontière avec le Brésil, le second est en route vers l'ouest pour faire entrer l'aide humanitaire

MARIA ISABEL SANCHEZ
À CARACAS
AGENCE FRANCE-PRESSE

Le président vénézuélien, Nicolás Maduro, a ordonné jeudi la fermeture de la frontière terrestre avec le Brésil et menacé de fermer celle avec la Colombie où se rend l'opposant Juan Guaidó pour tenter de faire entrer l'aide humanitaire américaine.

« J'ai décidé qu'à partir de 20 h jeudi, la frontière terrestre avec le Brésil restera totalement fermée jusqu'à nouvel ordre », a déclaré le chef de l'État lors d'une réunion avec le haut commandement militaire.

Le dirigeant socialiste a également déclaré qu'il « évalue actuellement une fermeture totale de la frontière avec la Colombie » face à ce qu'il considère comme des « provocations » de la part du président colombien, Iván Duque, conjointement avec le président américain, Donald Trump.

« Je tiens M. Iván Duque pour responsable de toute violence à la frontière », a ajouté M. Maduro, qui a également appelé l'armée colombienne à ne se prêter à aucune agression contre le Venezuela.

Plus tôt, l'opposant Juan Guaidó, reconnu président par intérim par une cinquantaine de pays, a quitté Caracas pour se rendre avec des partisans à 900 kilomètres de là, dans l'État de Tachira, à la frontière avec la Colombie. « C'est confirmé, il est en route », a indiqué à l'AFP un collaborateur de l'opposant.

Des journalistes de l'AFP ont constaté qu'une dizaine de véhicules avaient quitté en fin de matinée Caracas, mais sans pouvoir dire si M. Guaidó se trouvait précisément dans ce convoi.

Mercredi, Nicolás Maduro avait une nouvelle fois dénoncé un *show* politique et répété que Donald Trump projetait une intervention militaire pour le renverser. En riposte, le gouvernement, qui nie toute crise humanitaire dans le pays, a annoncé jeudi l'envoi d'environ 20 000 caisses de vivres à destination de la population de la ville colombienne de Cúcuta, transportées par une dizaine de camions. C'est dans cette ville qu'est entreposé depuis le 7 février le gros de l'aide d'urgence envoyée par les États-Unis.

Blocus

Alors que des manifestations pro-Guaidó et pro-Maduro sont également prévues samedi dans tout le pays, la journée s'annonce sous haute tension.

Le chef de file de l'opposition, qui a choisi pour l'entrée de l'aide la date symbolique du 23 février, un mois tout juste après s'être proclamé président par intérim du pays, a affirmé que l'aide entrerait « quoi qu'il arrive ».

Sur l'île néerlandaise de Curaçao, un avion en provenance de Miami avec 50 tonnes de vivres et de médicaments était attendu jeudi, a assuré à l'AFP Carlos Faria, un partisan de M. Guaidó. Il a indiqué que l'aide serait ensuite « chargée sur un bateau » à destination de l'État de Falcon (au nord).

Mais la façon dont Juan Guaidó et ses partisans comptent concrètement rompre le blocus frontalier mis en place par le gouvernement reste la grande inconnue.

Outre la fermeture de la frontière avec le Brésil, les vols et liaisons maritimes sont suspendus avec Curaçao et le pont de Tienditas, reliant Cúcuta à Urena, dans l'État de Tachira, est toujours barré par des conteneurs.

Affrontement en musique

Comme un symbole du bras de fer qui se joue entre les deux hommes, deux concerts, l'un pour demander l'acheminement de l'aide, l'autre pour la refuser, auront lieu vendredi à quelque 300 mètres de distance, de part et d'autre du pont de Tienditas.

Venezuela Aid Live, le concert organisé par le milliardaire britannique Richard Branson pour récolter des dons, aura lieu vendredi à Cúcuta, en présence des présidents colombien, chilien et paraguayen.

Un porte-parole des organisateurs, Fernan Ocampo, espère 250 000 spectateurs, alors que 1500 policiers et militaires seront déployés pour assurer la sécurité de l'événement.

L'affiche de *Hand off Venezuela*, le contre-concert organisé dès vendredi et pour trois jours par le gouvernement Maduro, n'est en revanche pas connue.

Sur le front diplomatique, le vice-président américain, Mike Pence, se rendra lundi en Colombie pour exprimer le « soutien sans faille » des États-Unis à Juan Guaidó.

Des manifestations pro-Guaidó et pro-Maduro sont prévues samedi dans tout le pays

III ISRAËL

Deux rivaux de Nétanyahou forgent une alliance

MICHAEL SMITH
À JÉRUSALEM
AGENCE FRANCE-PRESSE

Les deux principaux rivaux de Benjamin Nétanyahou ont noué une alliance, à un mois et demi des législatives, qui doit leur permettre de menacer le long règne du premier ministre, déjà confronté au risque d'inculpations pour corruption présumée.

Les sondages avaient jusqu'à maintenant donné M. Nétanyahou et le Likoud, son parti, vainqueurs des élections anticipées du 9 avril. Mais le pacte conclu par ses opposants centristes pourrait, au moins, secouer la campagne.

M. Nétanyahou, en poste depuis une décennie, a mis le cap un peu plus à droite avant même l'annonce de l'accord passé entre Benny Gantz, ancien chef d'état-major à la tête du nouveau parti Résilience, et Yair Lapid, numéro un du parti centriste Yesh Atid (11 sièges sur 120 dans le Parlement sortant).

Mercredi, le premier ministre a signé un accord poussant plusieurs formations tout à la droite du spectre politique à s'unir en vue des législatives, au risque d'être accusé d'avoir fait entrer une formation d'extrême droite « raciste » à la Knesset.

L'objectif est de ne pas laisser des voix de droite s'éparpiller sur de petites listes qui, au bout du compte, ne recueilleraient pas assez de votes pour être représentées au Parlement.

MM. Gantz et Lapid ont invoqué cette manœuvre de M. Nétanyahou ainsi que les enquêtes le visant pour justifier leur alliance, ainsi que « leur sens profond des responsabilités nationales ».

Pour une « réconciliation »

Lors d'un discours jeudi soir en compagnie de M. Lapid, M. Gantz a ainsi dénoncé le pouvoir de M. Nétanyahou, l'accusant d'être responsable du « vent mauvais qui souffle dans nos rues ».

« Au lieu des provocations, nous proposons une réconciliation nationale », a-t-il lancé.

M. Lapid s'en est pris pour sa part à l'alliance nouée entre le Likoud et des mouvements d'extrême droite, estimant que le premier ministre souhaitait faire entrer au Parlement « le racisme et la violence ».

Intitulée « Bleu et blanc », comme les couleurs du drapeau d'Israël, l'alliance Lapid-Gantz réunit aussi deux autres anciens chefs d'état-major : Moshe Yaalon, ancien ministre de la Défense de M. Nétanyahou, et Gaby Ashkenazy, nouveau venu en politique.

Selon l'accord avec M. Lapid, en cas de victoire, M. Gantz serait premier ministre pendant deux ans et demi. Yair Lapid, ancien journaliste de télévision ayant formé son parti en 2013, serait aux Affaires étrangères pendant ces années avant de prendre la succession de M. Gantz à la tête du gouvernement.

Le Likoud a réagi en répétant l'argument martelé ces dernières semaines : M. Gantz est un « gauchiste » et un « faible ».

Le point de gravité politique s'est fortement déplacé vers la droite en Israël ces dernières années. Le coût de la vie et la sécurité sont annoncés comme les préoccupations primordiales des électeurs. Une grande partie de la population est lasse des appels à une solution dite à deux États en ce qui a trait au conflit israélo-palestinien.

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2019-02-20

649	21 22 23 30 33 43	42 compt.	49	19 20 27 30 38 48	26 compt.
------------	----------------------	--------------	-----------	----------------------	--------------

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 45889938-02

Prochain gros lot (approx.) : 10 000 000 \$

Extra 2021105

LOTTO MAX Ce soir, 25 MILLIONS \$ (approximatif)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

III HAÏTI

Le pays dépossédé

L

e développement d'Haïti n'a jamais été entre les mains des Haïtiens eux-mêmes. Sinon peut-être, brièvement et partiellement, sous la présidence de Jean-Bertrand Aristide, renversé sous parrainage international en 2004. De fait, la pseudo-transition inaugurée par ce coup d'État se trouve à avoir dénié depuis quinze ans aux Haïtiens le droit à l'exercice de leur souveraineté nationale.

Un déni de souveraineté auquel les élites du pays et les capitales étrangères (Washington, Paris, Ottawa...) se sont moins que jamais donné la peine de mettre un vernis démocratique en installant Jovenel Moïse au pouvoir, fin 2016, à l'issue d'élections épouvantablement bancales. « Un mensonge monté de toutes pièces », disait l'écrivain Lyonel Trouillot dans une entrevue, un mensonge par lequel un président nommé d'avance serait reconnu non pas par la population haïtienne, mais par ceux qui l'ont fabriqué.

De ce mensonge, les Haïtiens sont de moins en moins dupes, si l'on en juge par les manifestations qui ont fait trembler Port-au-Prince ces dernières semaines — des manifestations qui, au demeurant, succédaient à celles de l'été dernier quand la rue s'était soulevée contre la hausse des prix des carburants, réclamée par le FMI à des fins de rationalisation budgétaire.

GUY TAILLEFER



C'est dire que M. Moïse a insulté l'intelligence du peuple la semaine dernière en déclarant, face à la colère montante des Haïtiens contre l'injustice sociale et la vie de misère qu'ils sont contraints d'endurer : « Je ne laisserai pas le pays aux mains des gangs armés et des trafiquants de drogue. » Comme si l'opposition était sans crédibilité et que sa présidence ne souffrait pas de la moindre illégitimité ; comme s'il avait mis fin aux politiques de corruption à grande échelle et d'impunité pour les proches du pouvoir pratiquées par son mentor et prédécesseur Michel Martelly ; comme si le scandale du fonds PetroCaribe était une vue de l'esprit.

Homme d'affaires, Jovenel Moïse a été p.-d.g. d'Agritrans, la première zone franche agricole du pays. Et à ce titre, il incarne en tout point le modèle d'assujettissement néolibéral qui enfonce les Haïtiens dans la pauvreté. Un modèle qui vise, ainsi que le résumait un reportage du *Monde diplomatique*, à favoriser des « leviers de croissance » — tourisme, industrie minière et industrie de sous-traitance — « en ouvrant toujours plus de zones franches » censées procurer des emplois aux Haïtiens.

Sauf que, sous le couvert des discours humanitaires, ce sont des emplois qui, dans les faits, sont payés des salaires de crève-la-faim. Dans les faits, c'est un modèle de développement qui, fondé sur la dérégulation des circuits commerciaux, étrangle par ailleurs le monde agricole, qui fait pourtant vivre la moitié de la population. Exemple probant : la déréglementation, depuis 1994, du marché du riz, par laquelle le riz américain a inondé le marché haïtien. Résultat : inflation, insécurité alimentaire, dépendance aux marchés extérieurs.

Les touristes québécois sont rentrés, la crise demeure. Pays aux structures cassées, chapeauté par un non-État, doté d'« élus » pour qui la vie politique se résume à une opération d'enrichissement personnel... Mercredi, dans un reportage paru dans *Le Devoir*, l'écrivain Michel Soukar voulait croire que les événements des dernières semaines étaient le signe que « nous sommes à un carrefour dans l'histoire de notre pays ». Prenons acte. Planté là, au milieu du carrefour : Jovenel Moïse, avec sa clique et ses complices.

Homme d'affaires, Jovenel Moïse a été p.-d.g. d'Agritrans, la première zone franche agricole du pays. Et à ce titre, il incarne en tout point le modèle d'assujettissement néolibéral qui enfonce les Haïtiens dans la pauvreté.

Homme d'affaires, Jovenel Moïse a été p.-d.g. d'Agritrans, la première zone franche agricole du pays. Et à ce titre, il incarne en tout point le modèle d'assujettissement néolibéral qui enfonce les Haïtiens dans la pauvreté.

III AFFAIRE SNC-LAVALIN

Un secret trop lourd

L

orsque le *Globe and Mail* a fait état d'allégations de pressions politiques indues exercées sur l'ancienne ministre de la Justice et procureure générale, Jody Wilson-Raybould, pour qu'elle persuade la directrice des poursuites pénales de négocier un accord de poursuite suspendue avec SNC-Lavalin, la ministre a immédiatement invoqué le secret qui lie un avocat à son client pour garder le silence.

Elle aurait été plus loquace lors de son passage au cabinet mardi, selon une source anonyme citée par le *Globe and Mail* jeudi. Selon le quotidien torontois, M^{me} Wilson-Raybould aurait dit à ses anciens collègues avoir fait l'objet de pressions inappropriées. Le premier ministre Justin Trudeau le nie pourtant depuis le début, tout comme son ancien secrétaire principal Gerald Butts, qui a démissionné en début de semaine.

Qui dit vrai ? Et pourquoi M^{me} Wilson-Raybould ne s'est-elle pas plainte plus tôt de ces pressions ? Pourquoi a-t-elle démissionné ? En chambre, mercredi, elle a dit espérer « avoir l'occasion de dire [sa] vérité » et qu'il ne lui appartenait pas de lever le secret professionnel, un message de toute évidence adressé au premier ministre. Ce dernier refuse toutefois de se mouiller tant qu'il n'aura pas reçu l'avis juridique qu'il a demandé à son nouveau ministre de la Justice, David Lametti.

MANON CORNELLIER



La portée du secret qui lie le procureur général et son client, ici le gouvernement, est matière à débat. M^{me} Wilson-Raybould a d'ailleurs fait appel à l'ancien juge de la Cour suprême Thomas Cromwell pour la conseiller à ce sujet. La conception stricte qu'elle a adoptée depuis le début ne fait toutefois pas l'unanimité dans la communauté juridique, au contraire. Plusieurs éminents juristes, cités par le *Lawyer's Daily*, doutent fortement que les conversations dont il est question soient soumises au secret professionnel entre avocat et client puisqu'aucun avis juridique n'était sollicité ou donné.

Devant le Comité de la justice jeudi, le ministre Lametti a refusé de donner son opinion, s'estimant lié par ce secret puisqu'il prépare un avis sur le sujet pour le premier ministre. Sans prétendre être juriste, le greffier du Conseil privé, Michael Wernick, s'est risqué, lui, à dire qu'il ne croyait pas que le secret professionnel s'appliquait dans cette affaire puisque la ministre prenait la décision finale plutôt que de conseiller le premier ministre.

Jody Wilson-Raybould doit cependant témoigner dès la semaine prochaine devant le Comité de la justice. David Lametti doit par conséquent faire preuve de diligence et trouver le moyen d'ici là de lever le secret, que ce soit en tout ou en partie, mais suffisamment pour que la transparence retrouve enfin ses droits.



LIBRE OPINION

Ne pas se laisser intimider

Jean Dorion

Ex-président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ex-député du Bloc québécois

Dans sa chronique de vendredi dernier (15 février), Christian Rioux invite les Québécois à s'inspirer de l'exemple de l'électorat du canton suisse de Genève qui, « sans se laisser intimider », vient de voter majoritairement, le 10 février, pour un projet de loi interdisant le port de signes religieux aux employés du canton.

Je ne suis pas sûr qu'un exemple suisse doive nous inspirer. La Suisse est indéniablement un pays propre, ordonné et prospère ; les classes fortunées du monde entier aiment son chocolat, ses montres et surtout son système bancaire et fiscal. À certains égards, cependant, dans l'histoire récente, ce pays n'a pas donné l'image d'une société d'avant-garde mais plutôt celle d'un bastion du conservatisme le plus obstiné.

Prenons le cas du suffrage féminin, fondamental puisqu'il concerne directement une grosse moitié de l'humanité. Limitons-nous à la partie économiquement la plus développée de notre planète : Europe entière, Amérique du Nord, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon, Corée du Sud et Singapour, en tout cinquante-huit pays souverains. La Suisse fut le

dernier de ces cinquante-huit pays à accepter qu'une femme puisse voter.

C'était en 1971, par référendum, et il y eut quand même 34,5 % de non au suffrage féminin. En autorisant celui-ci, la Suisse était en retard de vingt-sept ans sur la France. Et de cinquante-trois ans sur le Royaume-Uni, comme sur le gouvernement fédéral canadien.

Autre exemple de conservatisme : en 2009, les Suisses votèrent à 57,5 % pour l'insertion dans la Constitution (!) d'une interdiction de construire des minarets. Seulement quatre mosquées, dans tout le pays, en étaient surmontées, dont aucune ne pratiquait l'appel à la prière qu'on entend dans les pays musulmans, mais cette discrétion eut peu de poids face à une campagne d'affiches présentant les minarets comme des missiles.

Heureusement, toute modification à la Constitution suisse requiert l'approbation de la législature fédérale et cette dernière rejeta majoritairement une demande populaire à la fois xénophobe et contraire à la liberté de religion.

Notons néanmoins que l'électorat du canton de Genève est un peu moins conservateur que la moyenne : il avait reconnu aux femmes le droit de voter au niveau cantonal en 1960, onze ans plus tôt que le gouvernement fédéral suisse (mais quand même vingt

ans après le gouvernement du Québec, qui fut le dernier parmi ceux des provinces canadiennes ou des États américains à permettre aux femmes de voter.

Le même électoral genevois devait aussi se dissocier de la majorité suisse en refusant, en 2009, l'interdiction des minarets. Enfin, ce 10 février, près de 45 % des Genevois se sont quand même opposés à l'interdiction des signes religieux chez les employés du canton. Ce n'est pas rien. L'évolution va se poursuivre. Et les victimes potentielles de la prohibition ont encore des recours juridiques. Autant de motifs pour elles de ne pas « se laisser intimider » par le résultat de ce référendum du 10 février.

Réplique du chroniqueur

Cher Jean Dorion, Si l'on vous suit, la laïcité serait en quelque sorte un concours de « progressisme ». Mais c'est un jeu dangereux. À ce jeu, en effet, le Wyoming pourrait arriver premier puisqu'il a accordé le droit de vote aux femmes 49 ans avant le Canada. On en oublierait presque que la peine de mort y est toujours légale. Si l'exemple de Genève doit nous intéresser, ce n'est donc pas parce que ce canton mérite la palme du progressisme ou du conservatisme, de l'ouverture ou de la fermeture, du bien ou du mal. C'est simplement parce que ses habitants y ont mené un débat serein en tenant compte de l'histoire souvent complexe des rapports entre l'État et les religions. Et surtout sans se laisser intimider par cette vision manichéenne du monde dont vous nous offrez malheureusement l'illustration.

Christian Rioux

LETTRES

Absence de silence

Madame Ferraris,

Félicitations pour votre article sur le bruit, ou si vous préférez sur l'absence de silence et de calme (*Le Devoir*, 18 février 2019). C'est vraiment un problème sous-estimé par les responsables de la santé publique et par les élus du peuple, quel que soit le niveau politique visé.

Dans la partie intitulée « Priorité politique », vous écrivez à propos de la Ville de Montréal et de l'administration de M^{me} Valérie Plante : « [...] la Ville devrait d'ailleurs mettre sur pied un Observatoire du bruit dans un avenir rapproché. »

J'ignore ce que veut dire « avenir rapproché », mais voici ce que nous savons dans Ahuntsic-Cartierville au sujet de cet Observatoire promis lors de l'élection de 2017. Et nous tenons cette information de la bouche de notre mairesse, madame Thuillier, que nos sympathisants ont interrogée lors d'un conseil d'arrondissement le 10 septembre 2018.

Il n'y a aucun calendrier de réali-

sation concernant un Observatoire du bruit à Montréal. Madame Thuillier a bien élaboré un plan idéal, voir utopique, pour en arriver à la création d'un tel observatoire. Mais lorsqu'une citoyenne lui a demandé, en question complémentaire, quel était le calendrier de réalisation, la réponse est tombée : un tel calendrier n'existe pas.

Alors que ce soit pour promettre un pont, un parc ou un observatoire sur le bruit, si il n'y a pas de calendrier de réalisation, on parle alors d'une chimère.

Pierre Lachapelle, Comité de citoyens Les Pollués de Montréal-Trudeau Montréal, le 20 février 2019

Une question de principe

L'historienne Russel-Aurore Bouchard, dans un texte publié récemment dans un quotidien, cherche à embrumer le monde en opposant finalement d'un registre des armes à feu et celui des programmes sociaux. Seulement, la population n'est pas dupe. Les sondages ne cessent de le répéter : un registre des

armes à feu est nécessaire pour un encadrement et un contrôle efficaces. Les corps policiers sont unanimes : les interventions policières seront plus sécuritaires. Pensons juste à ce jeune policier assassiné alors qu'il était en service dans la réserve autochtone de Lac-Simon.

Madame Bouchard, si ce n'est déjà fait, prenez donc connaissance du témoignage émouvant livré, récemment, devant une commission par madame Michèle Audette, une leader autochtone bien connue qui, il y a quelques années, est venue à deux cheveux de s'enlever la vie avec un fusil.

Vos fusils, personne ne vous les confisque ni ne vous demande une cenne pour les faire immatriculer. On veut s'assurer qu'ils ne seront pas des engins de mort entre les mains de déséquilibrés et de détraqués.

Enlevez vos ceillères et conformez-vous à la loi, de grâce. Il est inconcevable qu'une poignée d'individus dont vous êtes la directrice se rebiffe de la sorte pour une question de principe.

Marcel Lapointe Jonquière, le 20 février 2019



Depuis des décennies, on règle les problèmes de circulation par de nouvelles routes.

RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

III 3^E LIEN

Faire de Québec un Cleveland

Laurent Mercier-Roy

Diplômé au baccalauréat en journalisme

En novembre dernier, François Bonnardel, ministre des Transports, assurait à l'Assemblée nationale que le ruban rouge du troisième lien serait coupé avant la fin de son mandat.

Le troisième lien entre Québec et Lévis, ce projet de pont-tunnel autoroutier à la hauteur de l'île d'Orléans, est né d'une idée citoyenne pour contourner la congestion des ponts existants et permettre un meilleur accès au centre-ville de Québec.

L'initiative semble noble de prime abord, particulièrement lorsqu'on habite à Lévis et qu'on travaille à Québec : pourquoi faire le détour tout à l'ouest, par Sainte-Foy, dans une congestion routière qui se rapproche chaque année du standard montréalais ? Le réseau routier serait beaucoup mieux bouclé par une traverse à l'est, en plus de répartir sur trois axes cette circulation métropolitaine toujours grandissante.

Eh bien, le problème est là, dans la circulation grandissante. Depuis des décennies, bref, depuis que la voiture est arrivée dans notre monde, on règle les problèmes de circulation par de nouvelles routes. Lorsque la demande est là, nécessairement, l'offre doit suivre. Et nos gouvernements ont la responsabilité de voir à cet équilibre.

On n'a jamais sérieusement remis en doute ce modèle parce que, somme toute, il fonctionnait bien. Le prolongement de l'autoroute 30 vers Vaudreuil a permis à des milliers de personnes de s'installer en périphérie de Montréal tout en ayant un meilleur accès à toute la région métropolitaine. La construc-

tion de l'autoroute Dufferin a permis un accès direct des banlieues de Québec jusqu'au cœur de la Vieille Capitale.

Ainsi, les gens ont toujours acheté plus de voitures, et selon l'Association des transports du Canada, Québec est devenu la deuxième ville au pays quant au nombre de kilomètres d'autoroute par habitant, juste derrière Calgary. L'autoroute Dufferin n'a jamais été tout à fait terminée — on n'a qu'à penser aux bretelles qui débouchaient sur une falaise dans Limoilou, jusqu'en 2007 —, mais dites-vous que cela faisait partie d'un plan beaucoup plus ambitieux pour Québec à l'époque. En 1968, on prévoyait entre quarante et cinquante kilomètres d'autoroute de plus qu'actuellement, en plus... d'un troisième lien.

« Il est temps de faire entrer Québec dans la modernité », disait-on à l'époque. Ce projet a eu beau avoir avorté peu après 1968, cela n'a pas empêché les automobilistes de s'installer toujours plus loin du centre de Québec depuis la mise en place des infrastructures routières qui leur permettaient cette mobilité. Et de faire réapparaître la congestion. Et de faire renaître le projet de troisième lien.

Des liens sans liens

Alors, vous vous demandez encore il est où, le problème ? Je vais vous le dire, il est où. Je ne vous parlerai pas de la congestion qui reviendra quatre ans plus tard en raison de la demande induite ; car ça, tous les experts peuvent vous l'expliquer de long en large. Je ne vous parlerai pas non plus des conséquences environnementales (c'est à se demander si on souhaite vraiment réduire nos émissions de GES) et écono-

miques (le réseau routier coûte 3,2 milliards par année au Québec, soit une croissance de 82 % depuis 2005, selon le ministère des Transports).

En fait, les projets routiers comme le troisième lien sont dépourvus de véritables... liens.

Pensez à l'autoroute Dufferin, qui a exproprié deux mille personnes dans Limoilou et Saint-Roch pour permettre la construction des structures de béton dites modernes. Pensez, à la même époque, à la destruction du Faubourg à m'lasse à Montréal et ses cinq mille expropriations pour construire la tour de Radio-Canada et son stationnement (ou plutôt le stationnement et sa tour), alors qu'on arrachait les derniers rails de tramway qui tapissaient les vieux quartiers de Montréal et de Québec. Des tramways que certains tentent maintenant de ramener, cinquante ans plus tard, quand on constate que ce qui unissait véritablement nos quartiers et nos gens, c'était ça.

Vous voulez un véritable lien ? De nombreux pays dans le monde permettent l'accès à l'ensemble leur territoire par du transport collectif efficace, avec des stations implantées au cœur des milieux de vie, même dans les petites communautés régionales. Et on ne parle pas que de pays riches : c'est la réalité des pays où la plupart des gens n'ont pas les moyens d'avoir une voiture.

En 1608, nos ancêtres avaient voulu fonder une ville unique en Amérique du Nord, dense et fortifiée, centrale et pittoresque, trônant du haut de sa falaise. Il faut maintenant se demander si on veut en faire un Cleveland, une Detroit, une Los Angeles, ou si on veut redonner à notre Vieille Capitale ses lettres de noblesse.

axé sur la conciliation plutôt que la coercition. Elle dénonçait même récemment la visée trop « extrême » de la réforme de son prédécesseur, l'ancien ministre Barrette.

Par contre, nous notons une stagnation dans les démarches de M^{me} McCann. On fait du « surplace ». Si les quotas infirmière/patients ont déjà prouvé leur efficacité, on tarde à les appliquer. Quelle est la raison de cette timidité ? Toutes les études démontrent l'effet direct des fameux quotas sur l'amélioration des soins et la diminution des accidents. Le *British Medical Journal* (Griffith et coll., 5 mai 2016) notait, dans les hôpitaux où les infirmières s'occupent d'un maximum de 6 patients, une diminution de 20 % du taux de mortalité. Il serait intéressant de reproduire cette étude sur un échantillon d'infirmières s'occupant de 169 patients... Parions que le taux de mortalité serait dramatiquement élevé.

Aux journalistes, le ministre McCann répond, *ad nauseam*, que les améliorations sont en cours... Que les projets pilotes sur les quotas infirmière/patients sont à l'étude... Que les urgences vont se désengorger... C'est le « jour de la marmotte », la répétition de la même litanie : le changement est en cours.

Le changement est en cours, mais la chute, elle, se poursuit, inexorablement.

Agir maintenant

Quatre mois après l'élection de la CAQ, force est de constater que l'état du système de santé au Québec n'a pas changé. Après combien de temps peut-on reprocher à un nouveau gouvernement son immobilisme ?

C'est maintenant qu'il y a urgence. M. Legault, M^{me} McCann, les soignants et les patients ont assez vécu de misères sous l'austérité libérale. Le moment est venu d'agir.

La santé « au beau fixe », le statu quo...

Étienne Talbot

Infirmier en rôle élargi, Basse-Côte-Nord

Il y a un an de cela, la sortie publique des infirmières concernant le piètre état des conditions de soins jetait un nouveau pavé dans la marre déjà passablement encombrée du milieu de la santé québécois. Par ces nombreuses dénonciations, le public en apprenait un peu plus sur l'ample réalité du TSO (temps supplémentaire obligatoire), exposant du même coup la violence organisationnelle présente dans plusieurs centres hospitaliers.

Perpétuation du statu quo

Aujourd'hui, après la débâcle du Parti libéral et l'arrivée au pouvoir de la Coalition avenir Québec, peu de choses ont changé. Les préposés aux bénéficiaires sont toujours aussi débordés par l'ampleur de leurs tâches. Les infirmières, aussi harcelées pour accomplir des heures supplémentaires. Et les patients, plus que jamais, les victimes collatérales de cette triste réalité.

Il semble régner dans le domaine de la santé un désabusement qui n'a d'égal que le cynisme des décideurs. Pourtant, en plein cœur de la frénésie électorale, la CAQ de François Legault, cherchant l'appui des soignants bafoués par les réformes du parti de Philippe Couillard, faisait miroiter un changement dans le mi-

lieu. La CAQ avait promis de régler les problèmes d'accès aux soins, l'attente dans les urgences, les heures supplémentaires obligatoires des infirmières et le manque de personnel des CHSLD.

Après plusieurs mois de gouverne caquiste, où en sont rendues ces promesses ? Est-ce que le gouvernement Legault a troqué la rhétorique du changement pour celle du statu quo ? À voir les ratés du système qui se perpétuent, on pourrait être porté à le croire.

Des problèmes et des solutions

Dans les médias, les mêmes constats s'affichent de façon régulière, comme des signaux d'alarme. Un journal publiait récemment : « Une infirmière pour 169 patients ». Le chiffre est brutal, le manque d'action face à la problématique l'est tout autant. La récurrence devient pratiquement une farce. De plus en plus d'écrits expriment l'horreur. Pourtant, plusieurs solutions pourraient être adoptées dès maintenant pour stopper l'hémorragie :

ratios infirmière/patients sécuritaires ;
valorisation de la profession des préposés aux bénéficiaires ;
réinvestissement massif en santé ;
commission d'enquête sur le financement et la gestion du système de santé.

Nous remarquons un net changement de ton avec la venue de la ministre McCann, qui prône un leadership

L'éternel retour du même

AURÉLIE LANCTÔT



En juin, les éducatrices des CPE faisaient la grève. Assez, la fragilisation continue de leurs conditions de travail, disaient-elles, causées en majeure partie par les compressions imposées au réseau par le précédent gouvernement. Onze jours de débrayage, une solidarité imparable de la part de nombreux parents, présents eux aussi dans les piquets de grève. De la bisbille, aussi : des parents épuisés et sans recours, dénonçant sur toutes les tribunes l'entêtement des éducatrices. L'importance d'un service qui se révélait par son interruption...

On le sait, le réseau public de garderies, pourtant fonctionnel, socialement et économiquement rentable, est en détresse. Les intervenants du réseau l'ont dit à chaque vague de compressions, et depuis la modulation des tarifs de CPE en 2015, c'est encore pire. Mais même la grève des éducatrices n'avait pas réussi à stimuler un débat de fond sur la mission des services de garde, ainsi que leur articulation avec le système scolaire. Voilà au moins une chose que les maternelles 4 ans arrivent à faire, bien que l'enthousiasme du premier ministre tranche étrangement avec l'accueil tiède de la population.

Si le gouvernement Legault a tant à cœur les CPE, pourquoi n'accélère-t-il pas d'abord la fin de la modulation des tarifs ?

Dès l'annonce du déploiement imminent des maternelles 4 ans, on a eu vite fait de lever un drapeau, craignant qu'elles fragilisent encore plus le réseau des garderies. Pour apaiser les craintes, le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, annonçait mercredi la création de 13 500 nouvelles places en garderie. 11 000 d'entre elles avaient déjà été budgétées par les libéraux, mais jamais ouvertes à cause de barrières administratives, expliquait-il. « Ça m'empêchait de dormir la nuit », a-t-il confié à Michel C. Auger lors d'une entrevue, rappelant que 42 000 « petites Québécoises et petits Québécois » sont toujours en attente d'une place en garderie.

Difficile de ne pas déceler sous cette annonce un certain opportunisme, avouons-le. Mais en voulant prouver qu'elle valorise autant le réseau préscolaire que ses maternelles 4 ans, la CAQ a révélé un impensé ; l'absence d'une vision cohérente de la continuité entre les réseaux scolaires et préscolaires. Si l'approche préconisée par le gouvernement, qui tente de ménager la chèvre, le chou et l'opinion publique, ressemble surtout à de l'improvisation, l'occasion est excellente de soulever des questions fondamentales sur la mission pédagogique respective des garderies et du système scolaire.

Jeudi, dans ces pages, l'ex-ministre de l'Éducation Marie Malavoy rappelait que l'idée à l'origine des maternelles 4 ans était d'offrir une année de mise à niveau aux enfants issus de milieux défavorisés ou n'ayant pas fréquenté les garderies. Il n'y avait surtout pas de visée universelle ; ce qui annule au fond l'effet bénéfique pour les enfants qui cumulent certains retards.

Et bien sûr, on souligne aussi un risque réel d'intensifier la compétition sur le marché des services de garde, qui souffre déjà de la concurrence induite entre le privé et le public par la modulation des tarifs de CPE. En ajoutant le déploiement des maternelles 4 ans « mur à mur » et en dispersant l'offre de services, on risque de liquider encore la mission fondamentale du réseau des garderies publiques. Finie l'universalité. Finie la reconnaissance d'une réelle mission pédagogique. Que restera-t-il, au fond, de cette institution ?

Si le gouvernement Legault a tant à cœur les CPE, pourquoi n'accélère-t-il pas d'abord la fin de la modulation des tarifs ? Mercredi, à l'émission 24/60, le ministre Lacombe expliquait que la fin de la modulation, tout de même, c'est plus délicat puisqu'elle engage des dépenses récurrentes pour l'État ; qu'il faut ménager nos actuels surplus, etc. Une réponse circonspecte, qu'il a conclue en précisant que cela relevait plutôt de l'expertise de son collègue des Finances. On connaît la ritournelle.

En voulant faire exactement le contraire, la CAQ révèle ici sa proximité idéologique avec le gouvernement précédent. Elle veut paraître plus sympathique aux services publics, en présentant des mesures racoleuses. Il ne faudrait pas raviver des susceptibilités à peine apaisées. Mais lorsqu'on entend François Legault expliquer que le surplus budgétaire, tout compte fait, n'est pas si important, et qu'il présentera bientôt un budget « prudent », surtout avec les dépenses récurrentes, on comprend qu'il n'a pas réellement l'intention de rompre avec le programme idéologique de ses prédécesseurs.

Après tout, la « rigueur budgétaire » n'est qu'un outil de la gouvernance néolibérale de l'État. Toujours, après les restrictions vient l'abondance ; ce qui, toutefois, n'est pas une raison de renforcer l'économie publique affaiblie. On ne revient pas en arrière. On en profite plutôt pour consolider le nouveau rythme des dépenses, en offrant au passage quelques mesures séduisantes. C'est au fond la continuation de l'austérité par d'autres moyens. Il y a fort à parier que cela deviendra clair dans le « beau budget » que nous présentera sous peu François Legault.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.



Le dôme géodésique de l'architecte américain Buckminster Fuller, construit par les États-Unis pour l'Exposition universelle de 1967, est sous respirateur artificiel depuis 2013.

CATHERINE LEGAULT LE DEVOIR

III MONTRÉAL

Quel avenir pour la Biosphère ?

L'emblématique pavillon d'Expo 67 deviendra une coquille vide à la fermeture du musée de l'environnement en 2020

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

L

e dôme géodésique du célèbre architecte américain Buckminster Fuller, construit sur l'île Sainte-Hélène à l'occasion d'Expo 67, sera abandonné par le gouvernement fédéral à compter de décembre 2019. Le bail qui lie un de ses ministères à cette structure unique arrive à échéance. Ottawa n'a pas manifesté l'intention de le renouveler. Aucune entente n'est intervenue jusqu'ici avec la Ville de Montréal, propriétaire de cette structure emblématique.

« Environnement et Changement climatique Canada loue l'édifice de la Biosphère, qui héberge le musée de l'environnement, jusqu'au 31 décembre 2019 », confirme ce ministère.

Au-delà de cette date, c'est le vide. Rien n'est prévu pour prolonger la vie de ce musée qui était déjà sous respirateur artificiel depuis 2013. Le gouvernement fédéral laisse entre les mains de l'administration montréalaise une patate chaude qui s'ajoute à celles d'autres édifices publics inoccupés sur l'île.

Au *Devoir*, Environnement et Changement climatique Canada affirme que « les discussions et consultations se poursuivent auprès de la Ville de Montréal concernant l'implication du gouvernement fédéral quant à l'avenir du bail ».

Aucune nouvelle entente n'est intervenue avec le gouvernement fédéral quant à cette occupation, ce que confirme l'attachée de presse du comité exécutif de la Ville.

Malgré l'actualité de la mission de la Biosphère, soit la préservation de l'environnement et la sensibilisation de la jeunesse à celle-ci, l'établissement était maintenu sous respirateur artificiel depuis 2013, alors que le gouverne-

ment fédéral avait décidé de la liquider, avant de se raviser devant la pression populaire. Le nouveau gouvernement libéral n'a cependant pas changé les conditions d'exploitation du lieu, toujours sous-financé. C'est ce qu'a expliqué en entrevue au *Devoir* l'ancien directeur de la Biosphère, Jean Langlais, en poste jusqu'à tout récemment. « On fonctionnait désormais avec sept employés. »

En 2013, le gouvernement conservateur avait annoncé qu'il fermerait ce musée qui à ce jour reste méconnu. Une soixantaine d'organismes avaient alors plaidé pour sa sauvegarde.

Comme la Biosphère n'appartient pas à la courte liste des musées nationaux officiels, son financement s'est sans cesse érodé. Plusieurs croient qu'il serait mieux servi, à titre d'institution publique, s'il entrait dans la galerie des musées canadiens dont est responsable Patrimoine Canada.

Rénovations

À la Commission sur les finances, Luc Ferrandez, du comité exécutif de la Ville, a souligné que le lieu nécessitait au moins 25 millions en réparations. Mais pour y mettre quoi ? Un nouveau musée ? Selon l'ex-directeur du lieu, Jean Langlais, créer un nouveau musée coûte environ 350 millions. « Un musée existe déjà. Ce serait une grande perte pour Montréal de le voir disparaître. »

Du même souffle, il explique avoir prévenu de longue date Ottawa que, le bail arrivant à échéance, il fallait considérer la revalorisation des lieux. « J'ai envoyé au moins vingt-cinq mémos à Ottawa. »

Le musée a été offert aux Montréalais à l'occasion du 350^e anniversaire de la ville, en 1992. Sa création faisait suite à une démonstration de bonnes inten-

tions du Canada dans la foulée du sommet de la Terre tenu à Rio.

En janvier dernier, Culture Montréal, Héritage Montréal, la Chambre de commerce de Montréal et le Conseil régional de l'environnement ont dénoncé le manque de planification pour l'avenir de cette institution dans une lettre commune. La Biosphère demeure le « seul musée de l'environnement en Amérique du Nord », soulignaient-ils dans une missive adressée au premier ministre Trudeau.

À son ouverture, le musée fonctionnait avec un personnel de 45 employés réguliers. Ce nombre était tombé à 31, puis, à compter de 2013, il ne comptait plus que sur 7 employés réguliers, confirme son ex-directeur. Les programmes éducatifs pour la jeunesse, une des raisons d'être de l'établissement, ont dû être abandonnés.

La Société des arts technologiques (SAT) a eu le projet d'occuper le bâtiment de la Biosphère, confirme en entrevue Amélie Moïse, responsable des communications de l'organisme culturel. « Mais le projet ne s'est pas réalisé au niveau des demandes. Ce n'est pas faisable pour l'instant. »

Intégrer un ensemble

L'architecte Philippe Lupien a déposé devant l'Office de consultation publique un projet en faveur d'un nouveau musée national de l'environnement, sur la base de celui qui est toujours vivant. En entrevue au *Devoir*, l'architecte explique qu'il est grand temps de se réapproprier cet espace au profit des Montréalais et des touristes.

« La sphère de Buckminster Fuller est un bijou. Il faut se donner les moyens de l'intégrer à un circuit qui en repense l'accès, avec des parcours pié-

tonniers et des accès à toutes les portions de l'île. »

Son projet mise sur l'intégration des installations adjacentes du Musée Stewart pour doter le site d'une collection permanente. Plusieurs installations seraient reliées par un monorail léger d'un nouveau type, en rappel de celui qui animait le site de l'Expo.

« Le site devrait être plus humain », en retrouvant des proportions inspirées du créateur du parc original, Frederick G. Todd. Le projet envisage aussi de repenser l'enrochement des berges pour rendre le fleuve accessible.

Combien coûterait tout cela ? « Difficile à dire ! Il faut y aller par étapes. »

Éclairer un vide

Richard Buckminster Fuller, mort en 1983, est largement crédité comme l'architecte ayant permis de populariser la forme géodésique. Reconnaisant la valeur de son travail, le gouvernement américain l'employa pour plusieurs réalisations, dont la création de son pavillon lors de l'Exposition universelle de 1967.

En 2016, la ministre Mélanie Joly avait annoncé que la Biosphère serait, à compter de 2017, éclairée dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal pilotées par Gilbert Rozon. Dix millions en fonds publics avaient été consentis à cet éclairage, en plus des 37 millions dépensés pour éclairer aussi le pont Jacques-Cartier. Présidente de la Société du 375^e anniversaire, France Chrétien Desmarais jugeait que cet éclairage « dans l'évolution de Montréal est une nécessité ».

Mais dans le cas de la sphère de Buckminster Fuller, l'éclairage signé Moment Factory risque bientôt de souligner un grand vide.

En 2013, le gouvernement conservateur avait annoncé qu'il fermerait ce musée qui à ce jour reste méconnu. Une soixantaine d'organismes avaient alors plaidé pour sa sauvegarde.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12500, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.